DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

APPUI INSTITUTIONNEL A LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE PAR LE MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET LA PROTECTION DE L'ENFANT

NIGER

CODE DGCD : NN 3006694
CODE NAVISION : NER 08 027 11

La coopération belge au développement .be

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES 2
ABRÉVIATIONS 4
RESUMÉ 5
FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION 6
1. ANALYSE DE LA SITUATION 7
1.1 Contexte général 7
1.1.1. La Politique Nationale Genre 7
1.1.2. Le genre dans la DSRP 7
1.1.3. Le genre et la Stratégie de Développement Rural 8
1.2. Contexte de la mission de formulation 9
2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 12
2.1 Résultat du diagnostic institutionnel 12
2.2 Intégration du projet avec la PNG 12
2.3. Restriction du champ d'action souhaitable pour le projet 13
2.4. Acteurs et Bénéficiaires du projet 14
2.4.1. Acteurs 14
2.4.2. Bénéficiaires 14
2.5. Lien avec le programme ARMFD II 14
3. PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE 15
3.1. Objectif général 15
3.2. Objectif spécifique 15
3.3. Résultats attendus 15
3.4. Activités à mettre en œuvre 15
Résultat 1. La gestion de programmes et projets du MPF/PE est améliorée 15
Résultat 2. Les résultats atteints dans la mise en œuvre de la PNG sont connus et diffusés ... 21
Résultat 3 La prise en compte du genre est davantage opérationnalisée 26
3.5. Indicateurs et sources de vérification 33
3.6. Acteurs intervenant dans la mise en œuvre 34
4. RESSOURCES 35
4.1. Ressources financières 35
4.2. Ressources humaines 35
4.3. Ressources matérielles 35
5. MODALITÉS D'EXÉCUTION 36
5.1. Cadre légal et responsabilités administratives 36
5.2. Responsabilités techniques 36
5.3. Responsabilités financières 36
5.4. Structures d'exécution et de suivi 37
5.4.1 L'Unité de gestion du projet (UGP) 37
5.4.2 La Structure Mixte de Concertation Locale (Comité de pilotage) 37

5.5. Description des processus à mettre en œuvre 39
5.5.1. Gestion opérationnelle 39
5.5.2. Gestion financière 42
5.5.3. Gestion des ressources humaines 46
5.5.4. Gestion des marchés publics 47
5.6. Mécanisme d'appropriation des adaptations au DTF 48
5.7. Clôture de la prestation 48
6. THEMES TRANSVERSAUX 49
6.1. Environnement 49
6.2. Genre 49
6.3. Economie Sociale 49
6.4. Droits de l'Enfant 50
6.5. HIV / SIDA 50
7. ANNEXES 51
7.1. Cadre logique 52
7.2. Chronogramme 57
7.3. TdR personnel long terme 58
7.3.1. Le MPF/PE désignera un-e responsable pour la mise en œuvre de ce projet (48 H/M) 58
7.3.2. La CTB recrutera comme coresponsable un-e assistant-e technique international-e spécialiste genre et gestion de programmes (48 H/M) 58
7.3.3 Secrétaire-comptable 59
7.4. Budget du projet 60
8. ANNEXES COMPLEMENTAIRES 61
8.1. Recommandations extraites du rapport IOCA 61
8.2. Extrait de la PNG 62

ABRÉVIATIONS

ADT	Allègement des Tâches
AI MPF/PE	Projet d'Appui institutionnel à la mise en œuvre de la PNG par le MPF/PE
ARMFD	Augmentation des revenus monétaires des femmes de Dosso
ASCN	Appelé du Service Civique National
CCPF	Comité Communal pour la Promotion de la Femme
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CTB	Coopération Technique Belge
DAI/RP	Direction des Archives, de l'Information et des Relations Publiques (du MPF/PE)
DPF	Direction de la Promotion de la Femme (du MPF/PE)
DDPF/PE	Direction Départementale de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (du MPF/PE)
DEP	Direction des Etudes et de la Programmation (du MPF/PE)
DL	Direction de la Législation (du MPF/PE)
DPE	Direction de la Protection de l'Enfant (du MPF/PE)
DPF	Direction de la Promotion de la Femme (du MPF/PE)
DRFM	Direction des Ressources Financières et du Matériel (du MPF/PE)
DRH	Direction des Ressources Humaines (du MPF/PE)
DRPF/PE	Direction Régionale de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
DS	Direction de la Statistique (du MPF/PE)
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la pauvreté
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
IGN	Initiative Genre au Niger
IGS	Inspection Générale des Services (du MPF/PE)
IMF	Institution de Microfinance
INS	Institut National de la Statistique
IOCA	Institutional and Organisational Capacity Assessment
MAT/DC	Ministère de l'Aménagement du Territoire et Développement Communautaire
MFPD	Ministère de la Fonction Publique
MPF/PE	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PA	Plan d'action
PDC	Plans de Développement Communaux
PDMO-PNG	Plan décennal de mise en œuvre de la PNG
PIC	Programme Indicatif de Coopération
PIG	Programme Intérimaire du Gouvernement
PNG	Politique Nationale Genre
PPBS	Système de Planification-Programmation-Budgétisation
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PREG	Programme de Renforcement de l'Equité de Genre
PSP	Programme Spécial du Président
PTF	Partenaires techniques et financiers
SDR	Stratégie de Développement Rural
SDRP	Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SG	Secrétaire Général (du MPF/PE)
SMCL	Structure Mixte de Concertation Locale
STD	Services Techniques Déconcentrés

RESUMÉ

Le projet NER 080 2711 est un projet d'Appui Institutionnel à la mise en oeuvre de la Politique Nationale genre (PNG) par le Ministère de la Promotion de la femme et la Protection de l'Enfant du Niger.

Suite au succès du projet « Appui aux Revenus Monétaires des Femmes dans la Région de Dosso » (ARMFD), le Ministère a souhaité renforcer ses capacités à mettre en œuvre ses politiques dans le reste du pays, en tirant des leçons de l'expérience menée dans la dite Région de Dosso.

Le PIC 2009-2012 (Programme Indicatif de Coopération) a donc prévu un renforcement institutionnel et organisationnel pour aider le Ministère à jouer son rôle de coordination des interventions visant l'égalité entre les femmes et les hommes. Notamment par le système de collecte d'informations, de capitalisation et de planification.

Suite à un diagnostic institutionnel et organisationnel mené avant la formulation, de nombreuses difficultés dans la définition des stratégies, la gestion de programmes, la collecte des données, la programmation, y compris budgétaire, et le rapportage ont été identifiées.

Tenant compte des moyens disponibles et de la complémentarité possible avec les autres partenaires du Ministère, le présent projet a choisi trois axes de travail :

1. le renforcement des compétences par l'appui à la conception et l'utilisation d'outils simples de collecte de résultats et de systématisation des actions menées, et la mise en place de formations
2. le développement de procédures simples de rapportage et de gestion orientée résultats
3. le soutien à la mise en place de cadres de concertations régionaux, départementaux et locaux dans deux autres régions du Niger : Zinder et Diffa, par la formation en genre des cadres et élus locaux et l'insertion du genre dans la stratégie de développement rural de ces régions.

Sur tous ces axes, la coopération sera étroite avec le projet « ARMFD phase II » et les synergies seront recherchées avec différents autres PTF (Partenaires techniques et financiers), dont Lux Dev, Danida et la coopération espagnole.

FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

Numéro national DGCD	3006694		
Code Navision CTB	NER 08 027 11		
Institution partenaire	Ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant		
Durée de la convention spécifique	60 mois		
Contribution du Niger	Mise à disposition des locaux et de l'ensemble des ressources du Ministère		
Contribution de la Belgique	1 392 840 EUR		
Date estimée de démarrage	En fonction de la décision du Ministre de lever la suspension de la signature des conventions spécifiques relatives aux appuis institutionnels.		
Code sectoriel	15170		
Objectif général	La définition et la mise en oeuvre des stratégies d'intervention en matière de genre, de promotion de la femme et de protection de l'enfant au Niger sont améliorées		
Objectif spécifique	Les capacités institutionnelles et organisationnelles du Ministère de la Promotion de la femme et de la protection de l'enfant pour mettre en œuvre la Politique nationale Genre sont renforcées *		
Résultats intermédiaires	**<u>Résultat 1.</u> La gestion de programmes et projets du MPF/PE est améliorée** **<u>Résultat 2.</u> Les résultats atteints dans la mise en œuvre de la PNG sont connus et diffusés** **<u>Résultat 3.</u> La prise en compte du genre est davantage opérationnalisée.**		

** L'Objectif spécifique, tel que redéfini, tient compte de l'élaboration du plan d'action (PA) décennal de la Politique Nationale Genre (mai 2009) et du rôle attendu des divers PTF pour la mise en œuvre de ce PA. Le renforcement porte en effet sur l'opérationnalisation du genre, sa concrétisation dans la stratégie de développement rural et dans sa mise en phase avec les besoins au niveau opérationnel : région, département, commune, afin de satisfaire aux besoins des femmes rurales.*

1. ANALYSE DE LA SITUATION

1.1 CONTEXTE GÉNÉRAL

Depuis une décennie existe, dans l'architecture gouvernementale nigérienne, un Ministère chargé de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant sous des appellations et ancrages divers. Le Ministère a été créé sous sa dénomination actuelle en 2005, les fonctionnaires qui en dépendent ont généralement des profils sociaux (assistants sociaux, psychologues).

Le Niger se caractérise actuellement par une grande sensibilité en faveur de la promotion de l'équité et de l'égalité entre les sexes, qui s'exerce cependant dans un contexte social culturel et religieux conservateur.

Le projet s'inscrit dans le prolongement de l'expérience positive du partenariat entre la Belgique et le Niger autour du projet « ARMF de Dosso ».

Il s'intègre dans la Politique Nationale Genre, la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP), la Stratégie de Développement Rural (SDR) et la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en particulier l'OMD 3 « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ».

1.1.1. La Politique Nationale Genre

En 2008, le Niger a adopté une Politique Nationale Genre (PNG), appuyée par la mise en œuvre d'un programme conjoint 'genre' des agences du Système des Nations Unies (SNU) (lequel est ouvert depuis 2008 aux autres partenaires bilatéraux et multilatéraux). Un plan décennal de mise en œuvre de la PNG (PDMO-PNG) a été élaboré en 2009 par un Bureau de Consultance et est en cours de validation.

La PNG a défini 4 axes stratégiques:

1. Axe 1 : Promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme et de l'homme au sein de la famille et dans la communauté
2. Axe 2 : Promotion équitable du potentiel et de la position de la femme et de l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché
3. Axe 3 : Renforcement de l'application effective des droits des femmes et des petites filles, de la lutte contre les violences basées sur le genre et de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir
4. Axe 4 : Renforcement des capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG

C'est dans ce 4ème axe que rentre le présent projet.

1.1.2. Le genre dans la DSRP

La PNG peut être vue comme une des politiques sectorielles venant concrétiser la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

Révisée en 2007 pour prendre le nom de Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP), cette stratégie redéfinie pour cinq ans (2008-2012) ne se substitue nullement aux programmes et aux stratégies sectorielles existants, mais conduit à leur réaménagement dans la logique des nouvelles priorités nationales, tout en leur garantissant une cohérence globale.

Les axes majeurs de la SDRP sont au nombre de quatre:

- le cadre économique, avec comme objectifs spécifiques l'accélération de la croissance, la préservation de la stabilité économique et l'amélioration du niveau de revenu des couches les plus pauvres, notamment en milieu rural,
- le développement des secteurs productifs, avec comme objectifs spécifiques d'assurer la sécurité alimentaire tout en préservant l'environnement, la réduction des fluctuations et l'accroissement des revenus,
- l'amélioration de l'accès aux services sociaux pour les pauvres, avec comme objectifs spécifiques l'élévation du niveau global de l'éducation, de l'état sanitaire de la population et de l'accès à l'eau potable,
- le renforcement des capacités humaines et institutionnelles avec comme objectifs spécifiques l'amélioration de la gestion des affaires publiques, la lutte contre la corruption et la mise en place de la décentralisation.

Trois indicateurs de performance sont fixés pour la période 2008-2012:

- réaliser une croissance économique de 7% en moyenne,
- réaliser une croissance de la production dans le secteur agricole de 8,7 % en moyenne annuelle,
- réaliser une croissance de la production dans le secteur élevage de 4,2 % en moyenne annuelle.

Force est de constater que la prise en compte du genre dans la SDRP est restée relativement faible. Le DSRP mentionne le genre dans le chapitre sur les vulnérabilités. Il mentionne également que « (…) en adoptant la prise en compte du genre comme principe de mise en oeuvre de la SRP et en élaborant un document de politique genre, le Niger s'est fixé pour objectif de corriger les inégalités dans l'accès aux ressources, aux services sociaux de base et aux opportunités économiques en vue d'améliorer le ciblage des politiques ».

Mais également que « Malgré tout, la prise en compte du genre comme problématique transversale dans les différentes politiques sectorielles est restée insuffisante du fait particulièrement de l'absence de données désagrégées[1] ».
Les résultats visés par le projet AI-MPF/PE s'insèrent dans l'axe stratégique 4 : « le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, avec comme objectifs spécifiques l'amélioration de la gestion des affaires publiques, la lutte contre la corruption et la mise en place de la décentralisation ».

1.1.3. Le genre et la Stratégie de Développement Rural

La Stratégie de Développement Rural (SDR) adoptée en 2003 est une déclinaison sectorielle de la SDRP, et a comme objectif général de réduire l'incidence de la pauvreté rurale de 66% actuellement, à 52% en 2015.

[1] Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté, 2008-2012, pages 54 et 55

La SDR définit, pour atteindre cet objectif général, huit objectifs spécifiques, regroupés au sein de trois axes stratégiques :

- favoriser l'accès des populations rurales aux opportunités économiques;
- prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles; et
- renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales.

La SDR constitue le cadre unique en matière de politique de développement rural.

Des principes d'intervention transversaux ont été retenus et s'articulent autour de :

- l'inscription dans le processus de décentralisation ;
- la promotion de l'initiative privée et responsabilisation des bénéficiaires ;
- l'équité entre les bénéficiaires de l'action publique ;
- la bonne gouvernance de l'action publique ;
- l'engagement à long terme de tous les partenaires ;
- la prise en compte de l'intégration régionale et des engagements internationaux ;
- l'adaptation régulière de la SDR en fonction des échecs et succès rencontrés.

Conformément aux orientations du Gouvernement, la SDR a été élaborée en donnant la priorité à une approche programme. Elle a été bâtie au niveau national. Malgré la cohérence d'ensemble et la pertinence de la SDR, le Plan d'Action de la SDR s'efforce de remédier à certaines insuffisances :

- une insuffisance d'appropriation au niveau national et local ;
- des précisions à apporter quand au rôle des acteurs (Etat, OP, ONG, Communes), ainsi que sur les niveaux de maîtrise d'ouvrage/d'œuvre ;
- des précisions quand aux modalités de mise en œuvre financière ;
- un CDMT qui ne traduit pas suffisamment les fonctions/missions régaliennes/de supports des services techniques en termes de résultat ; ceci permettrait d'avoir un outil de plaidoyer pour augmenter les budgets de fonctionnement.

Bien qu'il semble[2] que le genre avait été intégré de manière évidente dans la première version de la SDR, après large consultation, le genre n'y apparaît quasiment plus
Il reste présent comme un des trois thèmes fondamentaux, transversaux aux différents axes. Ont été retenus: i) la promotion de la bonne gouvernance; ii) la re-définition des rôles liés à la mise en oeuvre des politiques, en commençant avec le rôle de l'Etat et iii) la prise en compte effective de l'aspect genre »[3]. De nombreux indicateurs sont également sexo-spécifiques.

1.2. CONTEXTE DE LA MISSION DE FORMULATION

En préalable à la mission de formulation, s'est tenue du 22 au 30 mars 2009, une mission d'analyse organisationnelle et institutionnelle (dite IOCA[4]). Lors de cette mission, les consultantes ont identifié un certain nombre de forces et de faiblesses dans le fonctionnement du Ministère pour la réalisation de ses missions. Le Rapport de cet IOCA est donc un préalable indispensable à la pleine compréhension du DTF.

[2] d'après le Secrétariat Exécutif de la SDR
[3] SDR, page 3
[4] IOCA : Institutional & Organisational Capacities Assessment

Ce diagnostic, posé suite à des entretiens avec l'ensemble des Directions nationales et des échanges avec des Directions régionales, a été discuté lors de deux ateliers de travail tenus au Ministère : l'un avec l'ensemble des directeurs nationaux, un autre avec des représentants des cellules Genre de onze (11) autres Ministères déjà dotés d'une Cellule genre (voir liste en annexe du Rapport IOCA).

Le IOCA a identifié les principales difficultés suivantes :
- la faiblesse des ressources humaines en interne tant en quantité qu'en qualité, un manque criant de personnel au vu des actions à mener, suscitant notamment le recours fréquent à des consultants (qui coûtent plus cher et sont moins au courant des activités déjà menées et des stratégies élaborées)

- l'absence de méthodologie simple de planification des activités, du choix des stratégies et de suivi-évaluation,
- l'absence de rapportage sur les résultats atteints et la confidentialité des effets des politiques mises en oeuvre : les rapports d'activités ne sont pas élaborés selon le même canevas et les indicateurs de résultats ne sont pas précisés, ils ne sont pas les mêmes partout et sont plus souvent des données sur les informations données que sur les résultats atteints, les rapports ne sont pas publiés dans les délais ni diffusés,
- les chevauchements et incohérences dans les attributions et responsabilités des différentes directions nationales et des cellules et projets du Ministère (Cellule IGN, projets PREG - Programme de Renforcement de l'Equité de Genre - et ARMFD),
- la faible concertation des bailleurs et leur difficulté à l'alignement étant donné, notamment, l'absence de leadership du Ministère pour mettre en œuvre ses propres politiques et coordonner les approches des PTF.

Lors du débriefing de cette mission IOCA, les consultantes ont présenté leur rapport, qui articule deux projets : ARMF phase II et Appui Institutionnel au MPF/PE. Les principales recommandations concernant l'appui institutionnel au MPF/PE telles que formulées dans le IOCA sont les suivantes :

- **Renforcer les compétences en gestion de programme**
- **Renforcer les procédures et mécanismes de suivi-évaluation**
- **Approfondir l'opérationnalité du genre.**

- Sur base des moyens alloués (1 million d'euros), certaines recommandations ont du être retravaillées et certaines d'entre elles n'ont pas pu être prises en compte dans la présente formulation. Par ailleurs, certaines d'entre eux sont déjà incluses dans le Plan d'action du MPF/PE

Ainsi, la mission a du faire des choix. Les critères qui ont prévalu sont

- l'effet multiplicateur le plus important et le plus rapide
- la mise en œuvre organisationnelle en régions afin d'ancrer la PNG dans des réalités locales en régions rurales (et éviter dès lors une vision centraliste et/ou urbaine)

La mission a donc préféré ne pas financer (entre autres) [5]ni le renforcement des formations en genre ni l'appui aux cellules genre dans les ministères non encore intégrés dans l'institutionnalisation du genre (déjà financé par le UNFPA, le PNUD et la BAD), ni l'archivage papier des documents et rapports du Ministère, ni la formation des diverses institutions de formations comme les écoles normales ou d'assistants sociaux, ni le renforcement informatique dans les régions et départements de Zinder et Diffa.

Cependant l'objectif même du renforcement du Ministère vise à accroître ses capacités à introduire des projets auprès des bailleurs et à accroître la mobilisation de fonds auprès de nouveaux

[5] L'ensemble des propositions et recommandations peuvent être consultées dans le rapport IOCA

partenaires financiers. L'Assistance technique mise à disposition pour le projet, appuiera cet objectif.

La mission a également tenu compte de l'articulation nécessaire et des synergies possibles :

a) entre les deux programmes/projets soutenus par la Belgique dans le domaine du genre : phase II du projet ARMFD et 'appui institutionnel au MPF/PE' mais également de l'intégration de ces programmes/projets dans l'un de deux secteurs prioritaires d'intervention de la Belgique au Niger[6], à savoir le développement rural
b) avec les activités planifiées par le Ministère et les autres PTF.

Le MPF/PE est actuellement mobilisé autour de l'élaboration et la validation du Plan d'action pour la mise en œuvre de la PNG. Ce plan n'avait pas encore été validé au moment de la mission, et il a été remis par la suite à la mission de formulation.

[6] Le PIC Niger 2009-2012 a déterminé la santé et le développement rural comme deux secteurs prioritaires

2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La nature des interventions envisagées est programmatique (avec une orientation sur les compétences de programmation). Il s'agit d'appuyer le Ministère dans le renforcement de ses capacités de programmation des activités et de la gestion de ses programmes, de renforcer ses missions de planification, rapportage et suivi-évaluation.

2.1 RÉSULTAT DU DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL

Le diagnostic IOCA a mis en évidence plusieurs éléments :

1. Il existe une grande difficulté du Ministère à produire les documents de projets (élaboration de plan d'action annuel ou pluriannuel, de requête de financement, rapportage) et à planifier les activités.

Le niveau central du MPF/PE doit être renforcé pour ce qui concerne la gestion interne et le pilotage de projets et programmes, tant au niveau de la planification stratégique (conception, formulation de projets et programmes) qu'au niveau du système de rapportage permettant le suivi-évaluation.

2. Les ressources humaines manquent (quantité et qualité) pour planifier et suivre la mise en oeuvre des activités, identifier l'état d'avancement du plan de travail, fixer des résultats à atteindre et évaluer la progression des résultats.

Il n'existe pas de système de suivi-évaluation et de rapportage opérationnel et cohérent entre Directions, ni entre Régions. L'élaboration des plans d'action et des rapports d'activités annuels se révèle très ardue.

3. Enfin, la mise en œuvre opérationnelle du genre est seulement à ses balbutiements. Une stratégie d'institutionnalisation du genre est en cours avec l'aide de divers projets, notamment le projet PREG Programme de Renforcement de l'Equité de Genre (financé par la BAD) et la Cellule IGN Initiative Genre au Niger, tous deux insérés au sein de la DPF.

Cette stratégie s'est centrée sur la mise en place de cellules genre dans divers autres Ministères nigériens. Ainsi, des cellules genre ont été mises en place dans 17 Ministères sur 34. Des formations en genre ont également été dispensées à l'endroit de nombreux acteurs. En interne du MPF/PE, les Directions régionales ont été formées au genre.

Il apparaît aussi que certains cadres et agents du MPF/PE ne maîtrisent pas complètement ce que recouvre l'égalité de genre et comment la faire progresser à travers leurs interventions.

2.2 INTÉGRATION DU PROJET AVEC LA PNG

Le projet vise le renforcement du Ministère à mettre en œuvre la PNG.
C'est surtout l'axe 4 de cette Politique qui va être soutenu, et en particulier les éléments en gras dans le texte.

Cet axe est défini comme suit[7] :
Renforcement des capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG

La mise en place d'un dispositif[8] performant au niveau institutionnel ainsi que l'harmonisation et la synergie des interventions dans le domaine du genre sont des conditions nécessaires pour la mise en œuvre efficace de la PNG. Les objectifs spécifiques retenus à cet effet consistent à :

1. assurer au mécanisme national en charge du genre une **réelle capacité d'intervention et de pilotage** ;
2. **améliorer l'efficacité des mécanismes d'appui à la promotion du genre** ;
3. accroître les performances des organisations de la société civile (OSC) actives sur le genre dans la mise en œuvre de la PNG ;
4. assurer l'implication effective du privé dans la promotion du genre à tous les niveaux ;
5. promouvoir la participation effective des acteurs de la communication et de l'information à l'instauration d'un environnement d'équité et d'égalité au Niger ;
6. **assurer la mise en œuvre efficace de la PNG** ;
7. **assurer l'intégration de l'approche genre dans la conception, la programmation et la budgétisation des actions de développement**

Pour soutenir la réalisation de ces objectifs, les stratégies à développer concernent :

(i) **le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles du mécanisme y compris ses compétences liées à la coordination, au suivi-évaluation, au plaidoyer et à la mobilisation des ressources** ;
(ii) le renforcement de la capacité institutionnelle des points focaux genre et des OSC dans les domaines de la formulation, de la programmation, de la budgétisation et du suivi-évaluation selon le genre ;
(iii) la sensibilisation et le renforcement des capacités en genre de tous acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la PNG ;
(iv) l'intégration des objectifs et stratégies de la PNG dans la matrice des mesures de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) ;
(v) l'institutionnalisation de l'analyse genre et de la désagrégation des données selon le sexe dans tous les domaines de la vie économique et sociale ;
(vi) la mobilisation des ressources dans le budget de l'Etat, les cycles de programmation des PTF et les budgets des collectivités décentralisées

2.3. RESTRICTION DU CHAMP D'ACTION SOUHAITABLE POUR LE PROJET

Le diagnostic IOCA a mis en évidence de nombreuses contraintes. Le projet, tel que prévu par le PIC, ne permet bien sûr pas de les lever toutes.

Face à des contraintes budgétaires (1 million d'euros sur 4 ans), la mission a du faire des choix.
Elle a, dès le début de la mission, cadré les axes d'intervention en veillant à éviter les risques de duplication avec les intentions des autres partenaires.

La mission a également cherché à assurer la meilleure cohérence possible avec les autres interventions belges au Niger. C'est ainsi que la mission a choisi (Résultat 3) de soutenir des

[7] Source : Politique Nationale de Genre, juillet 2008, 51 pages
[8] L'utilisation du terme "mise en place" montre bien qu'actuellement il n'y a rien comme mécanisme concerté

interventions visant l'intégration de la dimension de genre dans la stratégie de développement rural et dans les instances de décision au niveau communal, départemental et régional.

2.4. ACTEURS ET BÉNÉFICIAIRES DU PROJET

2.4.1. Acteurs

Les acteurs de ce projet en seront aussi largement les bénéficiaires.

- Pour le R 1 et 2, les cadres nationaux du Ministère, en particulier ceux de la DEP (Direction des Etudes et de la Programmation (du MPF/PE)), avec l'aide d'une assistance technique allouée par la Coopération belge pour le R 3, les cadres du Ministère dans les Régions de Dosso, Zinder et Diffa.

2.4.2. Bénéficiaires

Les bénéficiaires des activités varient selon les Résultats visés :

- le Secrétariat Général et les cadres de la DEP et de la DPF au niveau des résultats 1 et 2,
- le Secrétariat Général et les cadres des Directions au niveau du résultat 2 : DEP, DDPF, DS, DAIRP
- les cadres et agents au niveau déconcentrés des régions de Dosso, Zinder et Diffa au niveau du résultat 3
- les élus locaux et les femmes leaders (dont les femmes relais) des régions de Dosso, Zinder et Diffa pour le résultat 3.

Les bénéficiaires de ce projet sont les femmes rurales, et bien sûr les femmes urbaines, de ces trois régions : Dosso, Zinder et Diffa.

Les partenaires stratégiques « externes » associés dans le cadre de l'intervention sont

- pour l'ensemble des résultats : les PTF, associés dans le Cadre de concertation sur le Genre
- pour le résultat 2 : l'INS (Institut National de la Statistique) et ses démembrements régionaux
- pour le résultat 3 : le Secrétariat exécutif de la SDR de Dosso, Zinder et Diffa, le MAT/DC
- les noyaux de formateurs et formatrices en genre, les ONG et les élus locaux, les organisations traditionnelles/religieuses.

L'intervention se réalise au siège du MPF/PE à Niamey pour les résultats 1 et 2 et dans les régions de Dosso, Zinder et Diffa pour le résultat 3.

2.5. LIEN AVEC LE PROGRAMME ARMFD II

Dans le cadre du PIC, la prise en compte du genre apparaît comme une priorité de la coopération Belgique – Niger. C'est l'expérience positive acquise dans le cadre du projet « ARMFD phase I » qui a motivé la mobilisation de fonds complémentaires pour un appui institutionnel au Ministère. Celui-ci souhaitait en effet voir dupliquée l'expérience de la région de Dosso.
La Belgique a répondu à cette demande par un appui au renforcement de capacités afin que le MPF/PE puisse exécuter ses responsabilités de coordination et d'encadrement et renforcer la mise en œuvre de sa politique. Pour consolider ceci l'appui institutionnel appuiera le MPF/PE pour tirer des leçons des projets genre réussis, dont parmi d'autres l'ARMFD. L'appui institutionnel permettra par la suite l'échange et l'harmonisation entre PTF.

3. PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

3.1. OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif global est :
« La définition et la mise en œuvre des stratégies d'intervention en matière de genre, de promotion de la femme et de protection de l'enfant au Niger sont améliorées. »

3.2. OBJECTIF SPÉCIFIQUE

L'objectif spécifique est :
« Les capacités institutionnelles et organisationnelles du Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Enfant pour mettre en œuvre la Politique nationale Genre sont renforcées»

3.3. RÉSULTATS ATTENDUS

Les trois résultats attendus ont été formulés de la façon suivante :

Résultat 1. La gestion de programmes et projets du MPF/PE est améliorée
Résultat 2. Les résultats atteints dans la mise en œuvre de la PNG sont connus et diffusés
Résultat 3. La prise en compte du genre est davantage opérationnalisée.

3.4. ACTIVITÉS À METTRE EN ŒUVRE

Résultat 1. La gestion de programmes et projets du MPF/PE est améliorée

Contexte

Le bilan IOCA (Institutional & Organisational Capacities Assessment) a montré les besoins de renforcement des capacités du MPF/PE à élaborer des documents de projets et programmes, à construire les budgets prévisionnels de ses interventions, à disposer de documents de pilotage de ses interventions et à rendre compte de ses activités.

Ces difficultés tiennent notamment au fait que les ressources humaines disponibles sont insuffisantes (en quantité et en qualité).

Le IOCA avait identifié, entre autres, un des objectifs suivants :
Renforcer les compétences en gestion de programme :

- garantir le renforcement des compétences en gestion programmatique, au niveau de la DEP
- renforcer les capacités de gestion financière des programmes, et spécialement des programmes d'institutionnalisation du genre
- appuyer le Ministère dans la coordination vers l'harmonisation des différentes méthodologies existantes/utilisées par les différents bailleurs.

Stratégie

Le projet vise à renforcer le Ministère dans ses compétences et connaissances en gestion de programmes et projets.
Il s'agit en particulier d'appuyer le Ministère dans ses fonctions régaliennes d'orientation politique et de supervision des activités de ses directions nationales et régionales.

Cet appui sera assuré par le biais d'une assistance technique internationale. Ce renforcement de capacités doit se faire en plus en assurant la formation et la stabilisation des cadres nationaux.

Le résultat visé est que le Ministère assure une plus grande coordination et harmonisation de ses interventions, et que l'alignement des PTF sur les priorités définies par le MPF/PE soit de ce fait amélioré.

Activités à mettre en œuvre pour atteindre ce résultat 1

Sur base du cadre logique, trois activités sont prévues pour atteindre le résultat 1 :
Activité 1.1. Elaboration et mise en oeuvre des procédures en gestion de programmes
Activité 1.2. Formation et renforcement du personnel du MPF/PE
Activité 1.3. Réunion annuelle des cadres du Ministère

Activité 1.1. Elaboration et mise en oeuvre des procédures en gestion de programmes

Brève justification

Les ateliers de travail et les échanges menés durant la mission IOCA ont montré la difficulté pour les Directions centrales et régionales d'assurer une bonne gestion programmatique : identifier les résultats à atteindre, élaborer des stratégies efficaces d'intervention et les évaluer, analyser les résultats atteints, systématiser et capitaliser les acquis.

La Direction des Etudes et de la Programmation joue un rôle de premier ordre pour la gestion des programmes et projets menés par le Ministère. C'est donc en premier lieu le renforcement de cette Direction qui est recherchée par le projet, à charge pour la DEP d'assurer mieux son rôle de coordination de la programmation et du suivi-évaluation des différentes Directions nationales et régionales du MPF/PE.

Cette activité vise à accroître la capacité d'appropriation du Ministère. Le renforcement de ses capacités de pilotage devrait favoriser l'alignement et l'harmonisation des bailleurs préconisés dans la Déclaration de Paris.

Situation initiale
Le manque de personnel et le quasi-blocage des recrutements par la Fonction publique amène le MPF/PE à recourir fréquemment à la consultance externe pour réaliser les documents d'orientation centraux du MPF/PE. Les agents du Ministère ne se sentent donc guère impliqués dans la définition des stratégies et des orientations d'intervention ; l'expertise interne est donc insuffisamment mobilisée autour de l'objectif de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre.

C'est la DEP qui assure la responsabilité de l'élaboration des plans d'action et la gestion des programmes du MPF/PE. La DEP compte actuellement 5 personnes, dont un cadre à la retraite

engagé comme contractuel. Le projet de décret d'attribution mentionne que « la Direction des Etudes et de la Programmation (DEP) est une structure interne de coordination, d'impulsion des études sectorielles. Elle est le point focal de toutes les activités de programmation, suivi et évaluation des projets et programmes de développement relevant du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. »

A cette fin, elle est chargée de :

- Aider à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- (…)
- Susciter l'identification des projets et programmes du Ministère et assurer la préparation et l'analyse ;
- Assurer la coordination, le suivi et l'évaluation de la programmation des projets et programmes sectoriels en liaison avec les directions et structures du Ministère ;
- Développer des outils méthodologiques en matière d'identification, de conception, de gestion, et de suivi évaluation des projets et programmes d'investissement ;
- (…)
- Assurer en général la centralisation et la gestion des dossiers de projets et programmes relevant du Ministère (accords, conventions, protocoles, plans d'opération, etc.) (...). "[9]

L'ensemble de ces tâches requiert bien évidemment davantage de personnes que ce que compte la DEP actuellement.

Pour mener ce travail à bien, une participation proactive et éclairée des membres des autres Directions nationales est nécessaire. C'est cette collaboration que cherchera à soutenir le projet, avec l'aide de l'assistance technique.

Les compétences doivent être acquises dans le même temps au niveau central et au niveau régional, afin d'éviter la logique centraliste qui prévaut au MPF/PE. En effet, il est important que les cadres soient associés à la définition des indicateurs de résultats de leurs interventions et formés à l'emploi de procédures simples de suivi-évaluation (fiches d'activités informatisées).

L'utilisation d'un tel système uniformisé permettra de clarifier les termes de référence des consultances externes et d'en limiter le recours. Il devrait susciter également un alignement des procédures des bailleurs sur les procédures du MPF/PE. Le IOCA avait mis en effet en évidence le surcroît de travail et les incohérences entre les stratégies adoptées, dus à la multiplicité des procédures selon les bailleurs.

Public cible

L'ensemble des cadres du Ministère appuyés par la DEP, aussi bien dans les directions nationales que régionales. Les cadres de la DEP, associés en première instance, veilleront à assurer le transfert d'informations et de compétences.

Description des activités

Une assistance technique sera mise à disposition du MPF/PE. La personne appuiera le MPF/PE et soutiendra en particulier la DEP pour concevoir et piloter les plans d'action annuels en lien avec le Plan d'action décennal de la mise en œuvre de la PNG.

Il ne s'agit pas pour cette AT d'assurer les activités à la place des cadres du Ministère, mais d'appuyer méthodologiquement la DEP dans ses fonctions et de renforcer la mise en place de procédures pérennes (simples et indispensables, voire obligatoires).

L'accent sera mis en particulier sur

[9] Extraits significatifs du Projet de décret d'attribution de la DEP du MPF/PE

- la définition d'un cadre stratégique d'intervention pour la mise en œuvre de la PNG
- la préparation du CDMT (Cadre des Dépenses à Moyen Terme) et des plans d'activités de chaque Direction centrale et des Directions régionales
- la méthodologie de suivi de la mise en œuvre des actions menées par les différentes Directions nationales.

Les activités consisteront surtout à concevoir de manière collective et mettre en oeuvre des procédures simples de gestion et de pilotage de projets et programmes.
Des ateliers d'échanges et de formation seront organisés qui porteront par exemple sur les indicateurs de résultat, sur la collecte de données, sur les procédures et stratégies d'intervention des bailleurs.
Ces ateliers seront organisés au niveau central (et région de Niamey) et au niveau régional (atelier régional et ateliers départementaux) en alternance, et tout au long des 4 années du projet, à raison de 2 ateliers par an.
Certains de ces ateliers réuniront les cadres du MPF/PE et des représentants des bailleurs de fond. Plusieurs bailleurs interviennent de manière de plus en plus concertée pour appuyer la politique du MPF/PE, mais chacun d'entre eux a ses procédures et son mode de gestion propre. Un échange sur les procédures et systèmes de gestion s'avèrerait donc utile et permettrait également de progresser vers un certain alignement des bailleurs, de manière à répondre aux exigences de la Déclaration de Paris.
L'AT participera au Cadre de Concertation genre des bailleurs (au sein duquel il appuiera une démarche progressive d'harmonisation).

Inputs
Une assistance technique internationale.
Les termes de référence des fonctions assumées et du profil recherché sont définis en annexe – ils devront inclure *au minimum* les compétences et expérience en suivi-évaluation, en genre et en gestion de programmes ayant trait à l'égalité de genre.

Des ateliers de formation et de validation collective des documents de procédures
Salle, matériel didactique, transport des participants
Les interventions des cadres formés de la DEP (feedback de leur formation)

Outputs
Des documents stratégiques (documents de projets et programmes, documents budgétaires) élaborés en interne, de manière participative et dans les délais nécessaires.
L'ensemble des Directions nationales et régionales du MPF/PE partagent une vision prospective commune pour la mise en œuvre de la PNG.
Des procédures simples de planification d'activités mises en oeuvre.
Les cadres des Directions nationales partagent une connaissance commune et meilleure des procédures de gestion des projets et programmes
Les cadres centraux et régionaux appliquent le système de suivi-évaluation et de rapportage conçu et participent dans la définition de leurs plans d'action annuels et de leurs stratégies d'intervention.

Conclusion
Cette activité a pour objectif de renforcer les directions nationales et régionales dans la gestion des programmes par la mise en place de procédures et mécanismes de pilotage des interventions. Les ateliers d'échanges et de formation auront pour finalité de renforcer le dialogue entre tous les acteurs (les Directions nationales et régionales, les PTF). Il s'agit aussi d'accroître les capacités du Ministère à assurer son rôle de leadership pour la mise en œuvre de la PNG et de l'approche de mainstreaming que celle-ci nécessite.

Activité 1.2. Formation et renforcement du personnel du MPF/PE

Brève justification et situation initiale

Les cadres du MPF/PE et en particulier ceux de la DEP ont besoin de renforcer leurs compétences en gestion de programmes et projets.
Ce sont eux en effet qui ont la responsabilité de rédiger les documents de projets et de les suivre auprès des divers PTF.

Ces compétences sont quasi inexistantes actuellement, bien que l'expérience et l'engagement des membres de la Direction soient importants.
Vu les contraintes macro budgétaires, la Fonction publique n'a que très peu de marge pour assurer de nouveaux recrutements. Les compétences ou expériences détenues par les ASCN (Appelés du Service Civique National) se perdent car ceux-ci ne sont pas titularisés.

Public cible
Les cadres du MPF/PE

Description des activités
Des formations seront identifiées, inscrites dans le plan de formation du Ministère.
Il est prévu des formations de moyenne durée afin de stabiliser le personnel. La mission fait ici l'hypothèse que le gouvernement du Niger pourra assurer le renforcement de l'effectif du MPF/PE lorsque les cadres partent en formation. A cette fin, un plaidoyer proactif sera mené auprès du Ministère de la Fonction publique pour augmenter les postes alloués au MPF/PE.
Des formations de plus courte durée sont aussi prévues.
Les termes de référence précis pour ces formations devront être transmis à la DRH pour inscription dans le plan de formation du Ministère, qui sera appuyé également par l'assistance technique.

Inputs
Des formations seront identifiées pour améliorer les compétences en gestion programmatique des cadres du MPF/PE et elles seront inscrites au plan de formation du personnel géré par la DRH.
Dès 2010, des formations seront suivies par quelques cadres des directions du MPF/PE.
Ils s'engageront par contrat à rester au sein du Ministère pendant 3 années au moins[10].

Outputs
Des cadres formés en gestion de programmes et projets

Conclusion
Les profils adéquats pour le pilotage et le suivi des programmes manquent au sein du MPF/PE. Afin de favoriser son leadership, le renforcement est indispensable.

[10] *Il serait intéressant que les bourses de la coopération belge puissent être utilisées et servent de compléments au budget.*

Activité 1.3. Réunion annuelle des cadres du Ministère

Brève justification
Il s'agit de renforcer les capacités du Ministère à coordonner les interventions de ses différents services, accroître les synergies et la concertation, éviter les duplications ou chevauchements, mieux piloter l'avancement de la PNG et suivre la progression des résultats atteints. Des revues semestrielles seront organisées pour connaître l'état d'avancement et programmer les activités.

La réunion annuelle des cadres du Ministère sera organisée, avec une composante formation/remise à niveau et une composante échange de pratiques et de stratégies, afin de développer la concertation stratégique entre les cadres.

Situation initiale
La réunion annuelle des cadres n'a pas pu se tenir en 2009 par manque de financement.

Public cible
Les cadres nationaux et régionaux du MPF/PE

Description des activités
Un atelier de programmation et d'échanges est préparé de manière participative par un comité constitué de cadres. Il est organisé en résidentiel et les résultats de ses travaux sont collationnés afin d'assurer la capitalisation des expériences.

Inputs
Organisation d'une rencontre pour les cadres : salle de réunions et hébergement, transports des participants, per diem pour 5 jours d'atelier

Outputs
La cohérence entre les personnes et entre les activités sera renforcée
Une concertation et des échanges de pratiques auront été réalisés
Une remise à niveau et une formation des cadres du MPF/PE

Conclusion
Cette activité, si elle est bien organisée et préparée par les diverses Directions, assurera des échanges entre les niveaux régional et central, les cadres nationaux seront mis en contact avec les réalités du terrain.
Cet atelier constituera un moment opportun pour partager une vision commune du MPF/PE et créer une dynamique entre les personnes et entre les instances.

Résultat 2. Les résultats atteints dans la mise en œuvre de la PNG sont connus et diffusés

Stratégie

Pour réduire la difficulté du MPF/PE d'assurer le suivi évaluation de ses activités, le IOCA avait identifié l'objectif suivant :
« Renforcer les procédures et mécanismes de suivi-évaluation :

- recruter ou former des cadres ayant l'expertise en suivi-évaluation
- favoriser la capitalisation des acquis des noyaux de formatrices/teurs en genre
- appuyer l'accès et la mise à disposition rapide des études existantes (par un archivage efficace papier et électronique)
- créer et alimenter un site internet interactif »[11].

Le résultat visé consiste surtout à améliorer les connaissances des cadres sur les procédures de gestion et de décaissement des fonds, notamment en vue d'un alignement accru sur les priorités du MPF/PE, et à assurer une certaine harmonisation des procédures des PTF.

Il s'agit aussi de concevoir et d'appliquer et de faire appliquer les méthodes simples de suivi et évaluation.
Certaines dépenses de fonctionnement (surtout informatiques) devront être consenties pour permettre ce suivi-évaluation (bases de données).

Activités à mettre en œuvre pour atteindre ce résultat 2

Activité 2.1. Amélioration du rapportage
Activité 2.2. Suivi de mise en œuvre du Plan d'action de la PNG
Activité 2.3. Diffusion des résultats
Activité 2.4. Capitalisation et systématisation des acquis

Activité 2.1. Amélioration du rapportage

Brève justification
Il est essentiel que le MPF/PE dispose d'un instrument de pilotage de son action et de ses interventions en faveur de l'égalité de genre. Sans un instrument simple, partagé par tous les cadres, il est difficile pour le MPF/PE d'assurer son leadership, d'analyser et de faire évoluer ses stratégies d'intervention et de s'assurer que les directeurs des directions et divisions cadrent leurs interventions vers les résultats à atteindre.

Situation initiale
Actuellement, le MPF/PE ne dispose pas d'instruments simples et cohérents de rapportage de ses activités. Les cadres des diverses directions gèrent leurs activités de manière fort autonome et il manque un système de pilotage et de suivi-évaluation cohérent et pratique.

Public cible
Tous les cadres des directions et divisions du MPF/PE

[11] Source IOCA

Description des activités
Un comité technique de quelques personnes sera constitué, sous la présidence du Secrétaire Général du Ministère. L'AT assurera la mise sur pied et le secrétariat permanent d'un comité technique chargé de piloter la réflexion au sein du Ministère et d'aboutir en année 1 à un système simple de rapportage des activités menées en regard des résultats atteints. Ce système sera consigné dans un guide de suivi. Cette activité sera démarrée conjointement avec la « baseline study » sur le système de suivi-évaluation du projet (voir le chapitre 'Modalités').

Il s'agira d'élaborer de manière participative un système de rapportage (format de rapport), identification des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, sexo-spécifiques et répondant aux critères dits « SMART » : spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et fixés dans le temps.

Le comité technique veillera à l'harmonisation des indicateurs, du canevas de rapport et à l'élaboration de la stratégie de collecte de données par les Directions régionales et départementales. Cette collecte se fera de manière informatisée, sous forme de fiches à compléter dans un Intranet, accessible à distance.

Après son élaboration, le système de suivi sera diffusé au sein des Directions nationales et régionales, par le biais de divers ateliers d'internalisation de la méthode.

Il s'agit surtout de stimuler l'auto évaluation et de rendre récurrent l'usage des outils de pilotage élaborés de manière participative.
Une évaluation du système de rapportage est réalisée.

Inputs
Consultance ponctuelle en appui méthodologique
Elaboration participative d'un système de rapportage (format de rapport), identification des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, sexo-spécifiques et répondant aux critères dits « SMART » : spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et fixés dans le temps
Ateliers : transport, hébergement, frais de salle et de réunion pour un atelier annuel
Une évaluation du système de rapportage sera réalisée en an 3

Outputs
Un système de suivi-évaluation cohérent et simple est élaboré et utilisé
Des fiches de données de résultats sont élaborées et utilisées
Un guide de suivi évaluation du PDMO-PNG mais aussi de la SDR et de la SDRP, intégrant le CDMT et les indicateurs du MPF/PE, sera élaboré en an 1. Ce travail sera réalisé de manière participative avec les contributions des différentes directions.

Conclusion
La mise au point de telles procédures doit se faire de manière participative, par les utilisateurs eux-mêmes, dans une démarche qui peut prendre un certain temps et qui doit être évaluée après 1 an d'utilisation.

Activité 2.2. Suivi de mise en œuvre du Plan d'action de la PNG

Brève justification
Afin de vérifier la pertinence des stratégies d'interventions pour mettre en œuvre la PNG et de favoriser l'alignement des PTF, le suivi régulier des activités doit être renforcé. Il est important qu'un cadre de concertation fonctionne entre les PTF et le MPF/PE et qu'il puisse assurer la revue semestrielle/annuelle de la mise en œuvre du Plan d'Action de la PNG.
Ce cadre devrait exister au niveau central/national mais également au niveau régional, afin de renforcer le rôle actif des directions régionales et d'améliorer la dynamique de concertation régionale sur le genre (nécessaire en outre dans le cadre du Résultat 3).
La revue régulière de mise en œuvre permet de mieux cerner les activités déjà réalisées, d'échanger sur les difficultés rencontrées, de capitaliser les expériences et de préciser le plan de travail des 6 mois suivants en vue d'atteindre les résultats prévus.

Situation initiale
S'agissant de renforcer les capacités du Ministère à suivre la progression des résultats atteints, plusieurs cadres ont été formés à la gestion axée sur les résultats.
Le MPF/PE a une certaine expérience dans la mise en œuvre de ce suivi annuel. Celui-ci était assuré sous forme d'une mission conjointe de suivi des actions menées en partenariat avec l'Unicef, avec déplacements en région. La vision qui y prévaut est « top down ».
L'expérience de concertation régionale élaborée dans la région de Dosso avec le projet ARMFD servira de base pour l'organisation de ces revues (une fois par an) dans les autres régions du Niger.

Public cible
Directions nationales, avec les membres du Cadre de concertation Genre
Directions régionales
Les membres des Cadres de concertation régionale, associant les autres Ministères et PTF, là où ils existent.

Description des activités
Il s'agit de renforcer les capacités du Ministère à suivre la progression des résultats atteints en ce qui concerne la mise en œuvre du PA de la PNG, dans une gestion axée sur les résultats.
Des revues semestrielles seront organisées pour connaître l'état d'avancement et programmer les activités.
Cette revue doit être réalisée aussi bien au niveau des régions qu'au niveau central :

- elle doit être préparée d'abord au sein de chacune des 8 directions nationales
- elle doit être menée dans les 7 régions au sein des cadres de concertation prévus au point 3.3. et doit être réalisée par un petit comité représentatif
- puis concertées au niveau central

Une auto-évaluation accompagnée du système de rapportage (tel qu'élaboré en 2.1.) sera également réalisée à l'occasion de ces revues (par exemple à travers une SWOT analysis).

Inputs
Canevas préparé de suivi-évaluation des résultats atteints
Fiches informatisées remplies semestriellement au moins et transmises à la Direction de la Statistique
Tenue d'ateliers : per diem, transport, frais de restauration, salle et documents

Outputs
Une base de données est constituée et alimentée via Intranet

Un état régulier d'avancement des activités prévues et des résultats atteints est disponible
Un moment de concertation régionale est mis en place

Conclusion
Il faudra veiller à valoriser l'aspect formatif (auto-évaluation) et non pas normatif (évaluation/sanction) de cette activité

Activité 2.3. Diffusion des résultats

Brève justification
Les autorités nationales et les divers PTF tant nationaux qu'internationaux doivent être informés des résultats atteints.
Le système de suivi-évaluation interne doit favoriser la connaissance des résultats atteints puis leur publication afin que les réalisations soient connues de tous les acteurs oeuvrant pour l'égalité de genre.

Situation initiale
Les rapports d'activités sont élaborés très tardivement, quand ils existent.
Les résultats atteints dans l'amélioration des conditions de vie des femmes ne sont pas connus ni intégrés dans la collecte de statistique. Les inputs du MPF/PE en matière de transfert d'information sur le Genre en direction de l'INS ne sont pas encore visibles.
Une Direction de la statistique existe au sein du MPF/PE ; elle compte dans ses attributions (décret 2008-090) la responsabilité « d'appuyer les structures du Ministère dans le cadre de l'élaboration de la méthodologie de collecte d'information et de calcul d'indicateurs entrant dans le cadre de leur système de suivi et d'évaluation ». Elle est également chargée selon ce même décret, de gérer le site web du Ministère.
La Direction Statistique ne traite pas à l'heure actuelle de données émanant des activités réalisées par le MPF/PE lui-même.
Les résultats atteints par les actions du MPF/PE à travers les IOV identifiés pour le plan d'action décennal de la PNG devraient être disponibles au sein d'une base de données (à l'instar de ce qui se fait au niveau du projet ARMFD). Ces informations devraient être accessibles aux directions nationales, et les informations pertinentes devraient pouvoir être injectées, par l'intermédiaire du système d'information de la Direction de la Statistique, auprès de l'INS.

Public cible
La Direction de la statistique, les cadres du MPF/PE et les multiples partenaires du MPF/PE (autres Ministères, bailleurs, ONG nationales et internationales, centres de recherche).

Description des activités
Les données statistiques (quantitatives et qualitatives) disponibles au niveau déconcentré et/ou collectées par des recherches ou des études seront validées et intégrées dans les données intégrées à la DS et transmises à l'INS. Les données régionales seront communiquées aux Directions régionales de l'INS. En concertation avec la DS, il est prévu la participation des cadres du MPF/PE aux ateliers régionaux et nationaux organisés par l'INS, afin d'accroître la prise en compte du genre dans les annuaires statistiques (régionaux et nationaux). Ceux-ci devront assurer un plaidoyer, présence dans les réunions et veiller à transférer les informations dont ils disposent.

Un accent important sera mis sur la publication des rapports d'activités : mise en page, édition, et ventilation aux partenaires (PTF, services déconcentrés Ministères, Ong et autres partenaires) et sur sa mise à disposition via Internet (voir activité 2.4).

Inputs
Atelier de travail pour l'intégration renforcée du genre dans la collecte de données (niveau national) : déplacements, restauration, salle, documents
Participation aux travaux des INS régionaux pour l'intégration du genre dans les annuaires : frais de déplacements et prises en charge
Consultance pour le lay-out et l'édition des rapports d'activité annuels, impression et diffusion

Outputs
Le rapport d'activité sera publié à temps et diffusé aux autres Ministères (et à leurs cellules genre), aux PTF, aux services déconcentrés des Ministères, ONG et autres partenaires.

Conclusion
Les indicateurs pour suivre la progression de l'égalité entre femmes et hommes seront identifiés et leurs évolutions connues et visibles d'un public plus large.

Activité 2.4. Capitalisation et systématisation des acquis

Brève justification
Une capitalisation des acquis du MPF/PE (complémentaires aux éventuelles évaluations) est vraiment utile car le MPF/PE ne dispose pas d'archivage ni de mémoire institutionnelle autre que au travers des personnes/cadres présents actuellement.
Le besoin des connaissances se fait sentir alors que la gestion de l'information est difficile. L'informatique peut favoriser une circulation de l'information aussi large que possible.
La DAI/RP souligne, avec raison, le manque de moyens dont elle dispose pour assurer un archivage des documents produits par le MPF/PE. Toutefois, la mise sur pied d'un système d'archives et d'une salle de documentation demande des moyens humains et matériels très conséquents dont le présent projet ne dispose pas. Pour cette raison, mais aussi pour tenir compte des possibilités fournies actuellement par l'informatique, le système d'archivage informatique sera privilégié.

Situation initiale
La pratique de la capitalisation des acquis est une des grandes plus values méthodologiques du projet ARMF à Dosso, son expérience en ce domaine sera d'un grand apport aux cadres du MPF/PE.
Au niveau central, la capitalisation est réalisée la plupart du temps par le biais de consultance/évaluation externe.
L'informatisation du Ministère a été facilitée par le biais du programme PREG de la BAD. Celui-ci dispose d'un contrat de maintenance informatique mais qui ne couvre pas toutes les machines (seulement matériel PREG) et seulement pour maximum 1 an.

Public cible
Directions nationales et régionales

Description des activités
Une capitalisation des formations (complémentaires aux éventuelles évaluations) sera organisée (en an 1 pour faire l'état de la situation et disposer ainsi d'une situation de référence *baseline*, et en an 4 pour faire le bilan des acquis).
Un sérieux soutien aux systèmes informatiques sera donné et un site Internet sera construit par un consultant.

L'archivage électronique sera favorisé, faute de moyens pour un archivage papier en bonne et due forme. Cet archivage informatique sera réalisé par la Division de l'informatique de la DS. La DAIRP sera associée à cette initiative puisque le classement des documents produits par le Ministère est de sa compétence. Des renforcements de compétences et de matériel sont prévus, notamment l'achat d'un scanner. L'entretien et le fonctionnement du matériel constitueront la contribution de l'Etat nigérien.

Inputs
Ateliers de capitalisation des acquis de la formation, avec appui externe (deux ateliers de 5 jours)
Activité Soutien Informatique

- Archivage papier et électronique (blog ou site Internet)
- Matériel informatique, support technique et formations ou remises à niveau informatique
- Antivirus, câblage, mise en réseau, Intranet pour accès partagé aux documents

Outputs
Des rapports et des publications sur les acquis des diverses formations en genre
Un site Internet est construit et alimenté régulièrement

Conclusion
La capitalisation des acquis permet la production de certaines statistiques simples sur les activités menées (par exemple : typologie d'activités réalisées, type de public touché (hommes/femmes, jeunes/vieux, élus). Ces données disponibles donneront des informations pour les systématisations, et permettront de corriger ou redresser les interventions si elles ne donnent pas les résultats escomptés, et ceci dans un temps relativement bref.
Ceci évitera aussi la dispersion et la difficulté d'engranger des résultats.

Résultat 3 La prise en compte du genre est davantage opérationnalisée

Stratégie

Le MPF/PE assure de nombreuses formations et a élaboré un plan d'institutionnalisation du genre à travers la création puis le renforcement progressif de Cellules genre dans divers Ministères techniques.

Actuellement, cette institutionnalisation du genre passe par l'identification puis la formation d'un petit groupe (5) de cadres, qui constituent une cellule genre au sein d'un Ministère. Cette cellule genre applique des outils de diagnostic (la toile de l'institutionnalisation du genre[12] d'abord puis l'ADS[13]) et relit les documents de politique du Ministère, afin d'y intégrer le genre.

A la date de mai 2009, 17 sur 34 Ministères disposent d'une cellule Genre. Cette stratégie est menée par la DPF à travers ses différentes cellules et projets (IGN et PREG) et soutenue par divers bailleurs : UNFPA, PNUD, FAES, BAD.

Lors du IOCA, il est apparu certaines questions et difficultés pour le fonctionnement et l'opérationnalité de ces cellules genre. Cependant, cette dynamique est largement couverte par la DPF et les bailleurs susnommés ; elles ne seront pas intégrées dans le présent appui belge.

[12] Élaborée par la DPU
[13] Analyse différenciée selon les sexes, méthode canadienne dont l'utilisation démarre seulement

Par contre, la mission est d'avis que la PNG doit s'appliquer également au niveau opérationnel, dans les régions et départements. C'est donc à ces niveaux que le projet va mettre l'accent :

- en assurant des formations en genre pour les acteurs du développement local
- en favorisant la prise en compte du genre dans les stratégies de développement rural, à travers la SDR.

Activités à mettre en œuvre pour atteindre ce résultat 3

Activité 3.1. Formations en genre en région de Zinder, Diffa et Dosso
Activité 3.2. Assurer la prise en compte du genre dans la SDR régionalisée, les PAR et PAD (de Zinder, Diffa et Dosso)
Activité 3.3 Constituer les cadres de concertation Genre fonctionnels au niveau des régions de Zinder, Diffa et Dosso et leurs départements
Activité 3.4. Intégration du genre dans les PDC, dans les PDD et dans les PDR de Zinder, Diffa et Dosso

Activité 3.1. Formations en genre en région de Zinder, Diffa et Dosso

Brève justification
L'hypothèse de départ est qu'une formation et sensibilisation au genre, de l'ensemble des acteurs de terrain et des décideurs, est nécessaire pour faire avancer l'égalité de genre non seulement dans les textes mais également dans les faits et dans le vécu des femmes rurales.

Cette activité est complémentaire aux stratégies d'institutionnalisation du genre dans les Ministères (par les cellules genre) actuellement menées par la DPF à travers ses différentes cellules ou projet et soutenues par divers bailleurs : UNFPA, PNUD, FAES, BAD[14].

Situation initiale
Dans la Région de Zinder, quelques formations ont déjà été assurées par la cellule IGN qui souhaite y disposer d'un noyau de formateurs (cadres du MPF/PE, membres d'ONG et élu-es locaux). Ces formations ont été évaluées (mai 2008), évaluation dont il ressort que, sur Zinder « *...dans le fonds les enquêtés-es n'ont pas maîtrisé les outils conceptuels et analytique genre et particulièrement les séquences portant sur :*

- *Outils d'analyse genre*
- *Outils de programmation genre*
- *Définition des concepts liés au suivi et évaluation genre*
- *Outils et indicateurs de suivi*
- *Evaluation genre sensible"* [15]"

Il est donc certainement utile et nécessaire de poursuivre ces formations au niveau des cadres du MPF/PE et des cadres des STD (Services Techniques Déconcentrés) qui n'ont pas encore été approchés. Néanmoins il serait utile de prévoir des mécanismes correcteurs aux formations déjà dispensées afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs.

Public cible

- Les services déconcentrés des Ministères autres que le MPF/PE qui opèrent au niveau des régions et des départementaux
- Les agents de terrain des ONG et des IMF partenaires du MPF/PE dans la région

[14] Note pour l'équipe: Cette partie du texte est repris du DTF - AI
[15] Evaluation IGN, Rapport d'étape Zinder, mai 2008

- Les élus au niveau des départements et des régions[16]

Description des activités
La Cellule IGN sera sollicitée pour assurer cette formation. Elle dispose à cet effet de toute l'expertise et des outils méthodologiques, et d'une équipe de formateurs en genre externe pour l'organisation de ces formations au niveau des régions de Zinder, Diffa et Dosso.

Les sessions initiales seront organisées en année 1, un recyclage est prévu en année 3. Lors de cette session de recyclage, l'avancement de la mise en oeuvre des stratégies développées en année 1 sera examiné et cette stratégie sera adaptée si besoin.

Inputs
Session de formation organisée par des formateurs en genre
Manuel de formation en genre

Outputs
L'ensemble des STD des Ministères opérant sur le terrain sont formés en genre
L'ensemble des acteurs de terrain non gouvernementaux (ONG, IMF) sont formés en genre
Des outils pour intégrer la dimension genre dans le programme d'activités des STD et ONG existent et sont utilisés

Conclusion
Cette activité est très importante pour aboutir à des résultats concrets dans la prise en charge des besoins des femmes rurales.

Activité 3.2. Assurer la prise en compte du genre dans la SDR régionalisée, les PAR et PAD (de Zinder, Diffa et Dosso)

Brève justification
Un des défis importants de la Politique Nationale du Genre (PNG) est sa bonne compréhension et son intégration transversale dans l'ensemble des politiques et programmes. La Stratégie de Développement Rural (SDR), qui s'insère dans la Stratégie de Développement accélérée et de Réduction de la Pauvreté (SDRP), est une stratégie importante pour agir sur la vie des populations rurales et en particulier des femmes, et permettra l'égal accès des femmes et des hommes aux ressources et aux instances de décision.

Au niveau des régions, le Plan d'Action Régional de la SDR (PAR-SDR) est un outil important pour le développement rural, bien qu'il ait été négligé par le MPF/PE et que la prise en compte transversale du genre (mainstreaming) y soit faible. Et pourtant, si la mise en œuvre de la SDR se fait à un rythme relativement lent, sa concrétisation dans des plans régionaux est une opportunité réelle pour les femmes rurales. La proposition est ici de travailler en région, dans les régions de Dosso, Zinder et Diffa. Le choix de ces régions est basé sur l'expérience de la Belgique et sur les partenariats et synergies possibles avec d'autres bailleurs.
Dans les régions de Dosso, Zinder et Diffa, la dynamique est déjà relativement avancée, avec l'appui de divers bailleurs (Coopération belge, Lux Dev et Danida).

[16] Rappelons qu'en 2009 auront lieu les premières élections pour les conseils au niveau des régions et départements.

La mise en œuvre de l'activité dans les régions de Dosso, Zinder et Diffa sera coordonnée par les Directions régionales du MPF/PE.

Situation initiale
Bien que les documents initiaux de Stratégie de développement rural contenaient des analyses sexo-spécifiques, les premiers documents sont largement prétendument « neutres » .
Le premier diagnostic de la situation dans la Région de Dosso ne contient pas d'informations sexo-spécifiques à part quelques informations sur la santé. Le travail du MPF/PE au niveau de la région n'était même pas pris en compte, à part le projet ARMFD qui figure dans la liste des projets. Le MPF/PE au niveau central n'avait pas conscience de l'importance et de l'enjeu d'être présent dans les diagnostics et la définition des stratégies de développement rural, alors qu'environ 80 % des femmes nigériennes sont des rurales.
Dans les PAR-SDR de Zinder et Diffa, l'attention de Danida sur le genre permet que cette préoccupation soit présente également.

Le Secrétariat exécutif de la SDR affirme être demandeur d'une intégration du genre dans ses divers plans d'action. Cette activité a d'autant plus de chances d'aboutir à un résultat palpable que l'exercice aura été mené au niveau central. Une lecture genre spécifique de la SDR au niveau national serait utile à mener, si ce n'est pas encore le cas.

Public cible
L'ensemble des cadres impliqués dans la rédaction et la mise en oeuvre du Plan d'Action Régional SDR, en particulier les cadres du MAT/DC parce qu'ils sont responsables pour la coordination de ce PAR-SDR.
Les ONG et associations représentatives présentes dans les Cadres de concertation de la SDR.

Description des activités
Il est prévu une enveloppe financière pour la prise en charge de la participation MPF/PE aux cadres de discussion, pour assister à certaines réunions et au diagnostic ainsi qu'aux comités de rédaction des SDR, au suivi-évaluation de la mise en œuvre des PAR.

Inputs
Du temps de travail des cadres régionaux du MPF/PE

Outputs
Un Plan d'Action régional intégrant le genre – avec des indicateurs sexo-spécifiques et des objectifs stratégiques en matière d'égalité de genre

Conclusion
Le plan d'action de la SDR régionale de Dosso, Zinder et de Diffa sera plus sensible au genre et les préoccupations des femmes seront davantage visibles et relayées.

Activité 3.3 Constituer les cadres de concertation Genre fonctionnels au niveau des régions de Zinder, Diffa et Dosso et leurs départements

Situation initiale

L'expérience d'ARMFD I dans la mise en place d'un cadre de concertation régional et départemental a été fortement appréciée au niveau national ; elle montre l'intérêt de construire un cadre de concertation régional sur le genre, pour assurer le transfert d'information et de communication sur la situation des femmes et relayer leurs préoccupations.

Sur base de l'expérience du projet ARMFD, des cadres de concertation seront pérennisés à Dosso et installés à Zinder et Diffa.

Ces cadres de concertation serviront d'instance pour planifier et coordonner les interventions des divers partenaires actifs en faveur des femmes.

Description des activités

Il est proposé d'organiser des réunions semestrielles des cadres de concertation, présidées par le Préfet ou par le Gouverneur ou son adjoint. L'ensemble des STD, IMF, ONG ainsi que d'autres projets et programmes qui opèrent dans la région ou département sont invités à y participer (sur fonds propres hormis la restauration).
La mise en place de ces cadres de concertation se fera progressivement, selon la chronologie indicative suivante

Régions	Nb de départements	Nb de départements couverts				
		an 1	an 2	an 3	an 4	
		3 réunions	4 réunions	4 réunions	4 réunions	par semestre
Zinder	5	1	2	5	5	
Diffa	4	1	2	4	4	
		2	4	9	9	
Cadres de Concertation	départementaux	**6**	**16**	**36**	**36**	**94**
	Régionaux	**6**	**8**	**8**	**8**	**30**
						124

Inputs

Location de salle (contribution nigérienne)
Frais de fonctionnement de ces réunions (photocopies, nourriture, ...)
Per diems pour les participants (p.e. les services régionaux qui participent aux Cadres de concertation dans les départements)
Les partenaires sont associés sur fonds propres

Outputs

Meilleure concertation sur le genre entre les différents intervenants
Prise en compte des besoins des femmes dans les plans de développement régionaux et départementaux

Conclusion
Les cadres de concertation sont des organes importants pour assurer que la dimension 'genre' soit prise en compte au niveau des départements et régions.
Les dynamiques régionales sont davantage concertées avec l'ensemble des PTF.

Activité 3.4. Intégration du genre dans les PDC, dans les PDD et dans les PDR de Dosso, Zinder et Diffa

Situation initiale et brève justification
Cette dynamique rentre en lien avec des programmes d'appui à la décentralisation et avec des actions de développement dans les régions de Dosso, Zinder et Diffa.

La mise en place de ces cadres de concertation au niveau local de la commune, sous la forme de CCPF (Comité Communal pour la Promotion de la Femme) sera élargi dans la région de Dosso et cette expérience sera initiée également dans les régions de Zinder et Diffa. Cette extension correspond à la volonté du MPF/PE de dupliquer l'expérience du projet ARMFD I de Dosso dans d'autres régions du Niger. Le choix précis des communes où seront installés ces CCPF devra être réalisé dès l'année 1, tenant compte des prochaines élections.

Ces CCPF agiront comme un organe de développement communal (sous-commission spécialisée du Conseil municipal). Ils permettront aux représentantes des groupements de femmes d'aborder l'ensemble des intérêts des femmes au niveau des communes et villages et de préparer des projets à mettre en œuvre dans le cadre des PDC (Plans de Développement Communaux) . Les CCPF permettront de renforcer la présence des femmes dans les structures communales et d'assurer leur participation à l'élaboration des PDC.

La base de financement du CCFP (réunions deux fois par an) sera assurée en an 2 mais devra être recherchée (dans le budget communal ou dans celui des groupements et unions de femmes) en vue d'en assurer la durabilité.

Public cible
Les autorités locales et les organisations de femmes des communes de Zinder, de Diffa et de Dosso.

Description des activités
Organisation par les agents communaux des séances de sensibilisation des élus locaux et des représentants des groupements
Session d'animation (1/2 journée) dans chaque village en vue de sélectionner leur représentante
Rédaction d'un cahier de charges pour les CCPF (réunion, mandat, fonctionnement, composition)
Organisation de 2 Assemblées Générales de chaque CCPF par an (en ans 2, 3 et 4)
Echanges de pratiques et voyages d'étude à Dosso et entre Zinder et Diffa
Formation de chaque CCPF sur le fonctionnement des communes et sur le développement économique local

Le projet peut formuler une proposition de critères auxquels les participantes du CCPF doivent répondre. Il s'agit de personnes ayant un engagement ferme pour le développement du village, de préférence des personnes alphabétisées. Ces participantes s'engagent à transmettre à leur village respectif, les informations obtenues dans le CCPF et de se faire l'avocat des intérêts des femmes de leur village dans les réunions du CCPF.

L'expérience des mécanismes de concertation au niveau communal pourra faire l'objet d'échanges de pratiques lors d'un voyage d'étude conjoint dans la région de Dosso.

Inputs
Organisation de la sensibilisation et plaidoyer
Sessions de formations
Organisation des premières réunions des CCPF
Organisations d'un voyage d'étude à Dosso pour échanges de pratiques

Outputs
Installation des CCPF opérationnels dans des communes de Zinder, de Diffa et Dosso.
Echanges de pratiques entre régions de Diffa, Zinder et Dosso

Conclusion
Etant donné que l'expérience de l'ARMFD a été fortement appréciée au niveau national, le MPF/PE examine comment ce mécanisme de participation aux décisions au niveau décentralisé peut être répliqué dans d'autres régions.

3.5. INDICATEURS ET SOURCES DE VÉRIFICATION

Les indicateurs seront revus lors de l'élaboration du baseline study (voir le chapitre 'Modalités').

Objectif Spécifique *« Les capacités institutionnelles et organisationnelles du Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Enfant sont renforcées»*

IOS.1 : Le plan d'action annuel (2011 et suivants) est rédigé de manière participative et validé

IOS.2 :Le CDMT (sur 3 ans) est élaboré dans les délais requis

IOS.3 : Le rapport annuel[17] est rédigé, publié et diffusé

IOS.4 : Le taux d'exécution du budget est augmenté

IOS.5 : Le pourcentage du budget national décaissé pour le MPF/PE est accru

IOS 6 : Le rapport annuel mentionne la coordination de tous les partenaires

Les sources de vérification sont les suivantes :

Date de validation du Plan d'action annuel

PV et contenus des réunions d'élaboration du Plan d'action annuel

Entretiens et sondages auprès des membres du MPF/PE

Budget et compte annuel du MPF/PE

Publication et liste de diffusion du rapport annuel

Budget de l'Etat nigérien

Résultat 1 La gestion de programmes et projets du MPF/PE est améliorée

IR1.1 : Les capacités acquises lors des formations suivies sont assimilées par les cadres du MPFPE

IR1.2 : Les moyens mobilisés auprès des PTF et du Gouvernement sont accrus

IR1.3 : Les procédures des PTF sont plus alignées sur les procédures du Gouvernement

IR1.4 : Les procédures de plan d'activité et rapportage sont connues et utilisées par davantage de cadres du ministère

Les sources de vérification sont les suivantes :

Plan de formation approuvé par le gouvernement

Manuels de procédure

Budgets annuels

Manuels de procédure des PTF

Test sur les connaissances des procédures auprès des membres du Ministère

Résultat 2 Les résultats atteints dans la mise en œuvre de la PNG sont connus et diffusés

IR2.1 : Un système de rapportage est conçu et utilisé

[17] On parle ici de plan annuel, mais il est possible que le MPF/PE décide de se doter de plans pluriannuels au lieu de annuels, afin par exemple de mieux suivre le CDMT.

IR2.2 : Les cadres des différentes directions nationales et régionales connaissent les principaux résultats atteints par leur programme

Les sources de vérification sont les suivantes :

Base de données du Ministère

Rapports

Auto-évaluation animée

Site Internet

Interviews auprès des cadres sur les résultats atteints

Résultat 3 La prise en compte du genre est davantage opérationnalisée à Zinder, Diffa et Dosso

IR3.1 : Des Cadres de concertation Genre existent dans les régions de Zinder, Diffa et Dosso

IR3.2 : Les agents du MPF/PE et du MAT/DC en régions, départements et communes sont formés en genre

IR3.3 : Les PA de la SDR des régions de Zinder, Diffa et Dosso intègrent davantage le genre

IR 3.4 : Les CCPF sont installés dans 24 communes des régions de Zinder, Diffa et Dosso

Les sources de vérification sont les suivantes :

PV des réunions des cadres de concertation
Rapports de formations

Documents de la SDR et des PAR de Zinder et Diffa

PV des réunions des CCPF

3.6. ACTEURS INTERVENANT DANS LA MISE EN ŒUVRE

Il est évident que dans ce type de projet, la volonté politique des acteurs de se mobiliser pour les résultats à atteindre est de première importance. Les premiers et principaux acteurs sont en même temps les bénéficiaires du projet : il s'agit des cadres du Ministère des différentes directions nationales et dans les régions de Zinder, Diffa et Dosso.

Le projet visant le renforcement institutionnel et organisationnel sera appuyé par une assistance technique internationale. Celle-ci accompagnera le processus opérationnel et veillera, en étroite concertation avec le Secrétaire Général du Ministère, à l'élaboration des canevas, fiches outils de programmation et système de rapportage. Il veillera au respect de l'échéancier des activités prévues et de la mobilisation des cadres du Ministère en ce sens.

En ce qui concerne les activités prévues pour atteindre le résultat 3 **La prise en compte du genre est davantage opérationnalisée à Zinder, Diffa et Dosso,** il appartient aux directeurs régionaux et départementaux de mobiliser les agents de leurs services, avec l'aide de la Cellule IGN du MPF/PE.

4. RESSOURCES

4.1. RESSOURCES FINANCIÈRES

Contribution Nigérienne

La contribution nigérienne est constituée par :

- la mise à disposition des locaux et d'équipement pour l'installation de l'Unité de Gestion du Programme
- la mise à disposition d'une personne administrative-comptable
- l'ensemble des taxes, prises en charge par le Niger, relatives aux biens et équipements commandés par le projet

Contribution Belge

Le projet dispose d'un budget de 1,393 millions d'Euros, soit 914 Millions de FCFA. Il apparaît clairement que les contraintes identifiées lors du IOCA nécessitent des moyens bien plus importants pour être levées.

La recherche de fonds complémentaires fera l'objet d'une grande attention de la part du projet, notamment auprès de l'Espagne, nouveau chef de file du Cadre de concertation Genre et qui a prévu de mettre des moyens importants au MPF/PE, et auprès de la Délégation de l'Union Européenne, qui a dit son intérêt dans le domaine du Genre.

4.2. RESSOURCES HUMAINES

Un(e) assistant(e) technique international(e) sera recruté(e) pour le projet

Il/elle appuiera la gestion du projet auprès du Secrétaire général du Ministère.

Le Ministère détachera un responsable du projet.

Un secrétaire-comptable (H/F) sera mis à disposition ou recruté par le Ministère.

Le projet recrutera aussi :
des consultants court terme pour soutenir certains aspects du projet (par exemple, la constitution des bases de données). Les termes de référence de ces missions seront soumis pour accord à la SMCL.

4.3. RESSOURCES MATÉRIELLES

Le projet prévoit de l'assistance matérielle, surtout informatique et également des supports pédagogiques pour les formations (résultat 3).

5. MODALITÉS D'EXÉCUTION

L'appui institutionnel sera mis en œuvre en partenariat entre le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'enfant (MPF/PE) et la Coopération Technique Belge (CTB).

5.1. CADRE LÉGAL ET RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

Le cadre légal sera fixé par la Convention Spécifique relative à l´intervention à signer entre la république de Niger et le Royaume de Belgique. Le Dossier Technique et Financier, établi lors de la formulation, est annexé à la Convention Spécifique.

La responsabilité administrative est conjointe aux partenaires nigériens et belges.

Pour la partie nigérienne, le MPF/PE est l´entité responsable, qui à ce titre assume le rôle de maître d´ouvrage ainsi que celui de l´ordonnateur chargé d´ordonnancer les dépenses.

Pour la partie belge, la Direction générale de la Coopération au développement (DGCD) est l´entité administrative et financière responsable de la contribution belge à l´intervention. La partie belge confie la réalisation de ses obligations pour la mise en œuvre et le suivi du programme à la CTB. A ce titre, la CTB, à travers son Représentant Résident à Niamey, assume le rôle de co-ordonnateur chargé d´approuver les dépenses.

5.2. RESPONSABILITÉS TECHNIQUES

La responsabilité technique est conjointe aux partenaires nigériens et belges.
Toutes les décisions au niveau de l'exécution technique (plannings et rapportages, surveillance de la qualité des activités, décisions sur l'opportunité des activités et des dépenses, communications, etc) sont prises conjointement.
Le système qui est utilisé pour les processus liés à la responsabilité technique est le système belge. Cependant, ceci devra en fonction de l'amélioration de la qualité des systèmes nationaux évoluer, pour certains domaines de gestion, vers le système nigérien (notamment au niveau du planning et rapportage).

Les procédures et les responsabilités y-liées sont détaillées dans les chapitres suivants.

5.3. RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES

Ce projet d'appui institutionnel sera exécuté en régie, pour ce qui concerne la gestion de la trésorerie (c.a.d. ouverture d'un compte dans une banque commerciale avec seule signature pour la CTB et gestion de la trésorerie du projet sous la responsabilité belge). Le système utilisé pour la gestion financière du projet est le système belge.
La gestion des plannings des activités et financiers ainsi que la gestion du budget se fera sous responsabilité conjointe.

5.4. STRUCTURES D'EXÉCUTION ET DE SUIVI

5.4.1 La gestion du projet

Le MPF/PE désigne le responsable de l´intervention, avec un avis de non-objection de la CTB. Ce dernier porte, pour la partie nigérienne, la responsabilité de l´exécution de l´intervention et la réalisation des résultats intermédiaires en vue d´atteindre l´objectif spécifique, tels que stipulés dans la Convention Spécifique et dans ce dossier technique et financier.

Le responsable du programme dépend du Secrétaire Général du MPF/PE et est détaché pour le suivi de l´intervention.

La CTB recrute, comme coresponsable, un conseiller international spécialiste genre et gestion de programmes, responsable pour la partie belge de la réalisation des résultats intermédiaires en vue de l´atteinte de l´objectif spécifique, tels que stipulés dans la Convention Spécifique et dans ce dossier technique et financier, en collaboration avec le responsable de l´intervention. La CTB transmettra le procès verbal (PV) de sélection à la partie nigérienne pour approbation.

Le responsable et le co-responsable gèrent ensemble le projet. Ils sont appuyés par un secrétaire-comptable, mis à disposition par le Ministère.

Ils sont conjointement responsables pour la réalisation des résultats intermédiaires en vue de l´atteinte de l´objectif spécifique.

5.4.2 La Structure Mixte de Concertation Locale (Comité de pilotage)

La SMCL est l´instance de décision mixte mise en place au niveau local pour assurer la supervision et la coordination du programme, tout en laissant la responsabilité de la gestion quotidienne à l'Unité de gestion du projet.

2.2.1.1 Compétences et attributions

- superviser l'exécution des engagements pris par les Parties ;
- apprécier l'état d'avancement du programme et de l'atteinte de ses résultats sur la base des rapports d'exécution du programme ;
- approuver les plans d'activités du programme ;
- approuver les ajustements et/ou les modifications éventuels des résultats intermédiaires tout en respectant l'objectif spécifique et l'enveloppe budgétaire attribués au programme et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions ;
- faire des recommandations aux autorités des deux Parties dans le cadre de la mise en œuvre du programme et de l'atteinte de son objectif spécifique ;
- initier à tout moment des missions d'évaluation technique et d'audit financier ;
- veiller à la bonne exécution du programme ;
- approuver le rapport final et superviser la clôture du programme.

2.2.1.2 Composition

La composition de ce comité est la suivante :

- Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, président de la SMCL
- Un représentant du Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine ;
- Un représentant du Ministère de l'Economie et des Finances
- Un représentant des Gouvernorats de Dosso, Zinder et Diffa
- Le Représentant Résident de la Coopération Technique Belge (CTB).

L'UGP du projet participe aux réunions et prépare et présente les différents rapports.
Le comité de pilotage pourra inviter, en qualité d´observateur ou d´expert, toute personne susceptible d´apporter une contribution à l´intervention.

2.2.1.3 Fonctionnement de la Structure Mixte de Concertation Locale

- La SMCL établit son règlement d'ordre intérieur dans le respect des autres dispositions de la convention spécifique.
- La SMCL se réunit sur invitation de son président, ordinairement chaque semestre ou de façon extraordinaire à la demande d'un membre.
- La SMCL se réunit pour la première fois au plus tard trois mois après la signature de la convention spécifique.
- La SMCL prend ses décisions selon la règle du consensus.
- Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par tous les membres
- La SMCL tient également une réunion au plus tard 3 mois avant la fin des activités du programme afin d'examiner la proposition de rapport final et de préparer les formalités de clôture du programme.
- La SMCL tient également une réunion avant la fin de la validité de la convention spécifique afin d'approuver le rapport final et d'assurer les formalités de clôture.

5.5. DESCRIPTION DES PROCESSUS À METTRE EN ŒUVRE

5.5.1. Gestion opérationnelle

5.5.1.1 Suivi-évaluation et backstoppings

Processus	Système	Responsabilité
Baseline study	Belge	Conjointe
Evaluation à mi-parcours	A définir lors de la baseline	Conjointe
Evaluation finale	A définir lors de la baseline	Conjointe
Backstoppings (appuis ponctuels)	Belge	Conjointe

Argumentation en vue de plus d'alignement :
Etant donné qu'il n'existe pas de système uniforme au niveau de la gestion de la qualité au sein du Ministère (un renfort à ce niveau fait notamment partie de cette intervention) il a été décidé d'utiliser pour le premier volet (baseline) le système belge.

Baseline study[18]

Définition :
Etablir le système de suivi et évaluation de la prestation. Une mise à jour des indicateurs et une mesure de l'état de la situation au temps t0 des indicateurs retenus. Tous les indicateurs doivent, dans la mesure du possible, être différenciés selon le sexe.

Au démarrage de l'intervention une étude « baseline » sera exécutée.[19] Cette baseline sera réalisée par l'AT en équipe avec les acteurs de l'activité R2.1. ('Amélioration du rapportage') et avec l'appui du siège de la CTB. L'étude baseline coïncidera avec le démarrage de cette activité qui visera notamment l'élaboration d'indicateurs pour la PNG. A cette même occasion, des indicateurs de suivi du projet d'appui peuvent être mis à jour.

L'étude baseline doit décider si, pour la suite du projet, le système M&E de la CTB sera suivi, adapté ou remplacé par le système propre au Ministère.

Il est opportun de vérifier la possibilité de joindre le baseline de l'ARMFD II à celui de l'AI au MPF/PE. Les deux baselines devraient être complémentaires et devraient planifier de préférence des missions conjointes (MTR, backstoppings,…).

[18] Un état de lieu est une analyse décrivant la situation avant le lancement de l'action de développement, et par rapport à laquelle on pourra apprécier des améliorations ou faire des comparaisons.
[19] Voir le guide sur le Q-plateforme de la CTB pour toute directive et les checklists.

Evaluation à mi-parcours et évaluation finale

Classiquement, l'ordonnateur et le co-ordonnateur du projet commanditeront des évaluations du projet à mi-parcours et finale. Les résultats de l'évaluation à mi-parcours seront examinés par le comité de pilotage qui prendra sur cette base toute décision pour, au besoin, réorienter le projet.

L'évaluation à mi-parcours aura pour fonction d'évaluer l'état d'avancement du projet, d'analyser ses modalités de mise en œuvre et de repérer les éventuels points de blocage ou de dysfonctionnement.

L'évaluation finale aura pour principale fonction d'évaluer les impacts du projet et d'en tirer les leçons.

Les appels d'offre pour ces évaluations seront réalisés selon la législation belge.

Ceci pourrait être modifié lors de l'étude baseline. En tous les cas, l'évaluation à mi-parcours doit être fait conjointement avec l'évaluation à mi-parcours du programme ARMFDII (harmonisation) et au moment d'une revue semestrielle de la PNG (alignement).

Capitalisation et diffusion des acquis du projet

Bien entendu, tous les documents recueillis ou édités dans le cadre du projet seront sécurisés sous forme électronique et largement diffusés.
Les résultats des acquis du projet seront capitalisés sous forme de documents didactiques du type « manuel de procédures » ou « guide pratique » facilement exploitables par ceux qui, par après, auront en charge les activités que l'intervention a appuyées.
L'unité de gestion du projet utilisera tout moyen (plaquette, émission radio ou télé, site web, réunions d'information, etc.) pour informer largement les partenaires non directement impliqués de l'état d'avancement du projet.

Un renfort au Ministère sur la capitalisation fait notamment partie des activités-mêmes de cette intervention.

Suivi évaluation interne

La fonction de suivi-évaluation des actions et de capitalisation des acquis du projet revêt une importance toute particulière.

L'intervention prévoit dans ses activités un appui au Ministère pour l'élaboration d'un système uniforme de suivi-évaluation.

C'est au moment de la 'baseline study' qu'une décision sera prise sur les indicateurs à suivre et la manière à adopter. Un grand alignement sur le suivi des indicateurs de la PNG est à envisager.

Backstoppings

L'UGP est responsable d'assurer la qualité des prestations fournies au quotidien, grâce à ses propres connaissances techniques et ponctuellement grâce à des appuis ponctuels (de la part du siège de la CTB ou via appels d'offres).

5.5.1.2. Planifications et rapportages

Processus	Système	Responsabilité
Elaboration planification opérationnelle	Belge	Conjointe
Suivi planification opérationnelle	Belge	Conjointe
Rapport d'exécution et plannings semestriels	Belge	Conjointe
Rapport annuel	Belge	Conjointe
Rapport final de l'intervention	Belge	Conjointe

Argumentation en vue de plus d'alignement :
Au démarrage il est proposé d'utiliser les systèmes belges pour ces processus.

Au cours de l'exécution (à définir par la 'baseline study' et l'évaluation à mi-parcours) certains processus pourraient passer sous le système nigérien, notamment au niveau des planifications et rapportages opérationnels.

L'objectif de cette intervention est notamment d'appuyer la qualité du rapportage. S'il s'avère au moment de l'évaluation à mi-parcours que la qualité répond à la norme, la SMCL pourra proposer de changer de système.

Planification trimestrielle opérationnelle

Chaque trimestre, l'équipe élaborera un planning trimestriel des activités pour la durée totale du projet. Ce planning suivra le format du cadre logique. Cette planification opérationnelle sert de base pour la planification financière.

Rapports et plannings semestriels

Des rapports semestriels d´exécution reprenant l'état d'avancement des activités et de l'exécution financière, ainsi que le planning d'activités et la programmation financière pour le semestre à venir seront préparés par le responsable et le co-responsable et présentés à la SMCL.
Le canevas pourrait être adapté en s'alignant plus sur le rapport annuel de la PNG (voir activité 2.1 'Amélioration du rapportage').

Rapports annuels

Un rapport de suivi-évaluation annuel, y compris un plan opérationnel des activités, est préparé annuellement par le responsable de projet en collaboration avec le co-responsable selon les canevas de la CTB. Il constitue une base essentielle pour le suivi du projet, et de ses éventuels ajustements (aussi bien au niveau du budget qu'au niveau des activités, du chronogramme, des indicateurs, etc.). Ce rapport, co-signé par le responsable et le co-responsable est approuvé par la SMCL.

Le canevas pourrait être adapté en s'alignant plus sur le rapport annuel de la PNG (voir activité 2.1 'Amélioration du rapportage').

Rapport final

Un rapport final sera élaboré par le responsable de projet en collaboration avec le co-responsable selon le canevas de la CTB.

5.5.2. Gestion financière

Processus	Système	Responsabilité
Ouverture des comptes	Belge	Belge
Elaboration d'un plan d'investissement	Belge	Conjointe
Elaboration du planning financier (Q)	Belge	Belge
Suivi du planning financier	Belge	Conjointe
Planning cash	Belge	Belge
Exécution des paiements de l'intervention	Belge	Belge
Enregistrement des transactions du projet	Belge	Belge
Administration des comptes du projet	Belge	Belge
Administration des caisses du projet	Belge	Belge
Appel de fonds	Belge	Belge
Réalisation transferts de fonds	Belge	Belge
Gestion du budget	Belge	Conjointe
Révision et Adaptation du budget	Belge	Conjointe
Réalisation des actions de clôture financière	Belge	Belge
Elaboration du rapport final financier	Belge	Belge

En préparation de cette formulation de projet la CTB a fait une étude sur les modalités d'exécution et la gestion des risques (voir le rapport en annexe du rapport de formulation).

Une conclusion du rapport est : « Les problèmes chroniques et l'absence de procédure de sécurisation des fonds ne permettent pas de garantir la disponibilité des fonds versés par la CTB sur le compte du Trésor pour les interventions de la CTB ».

Etant donné, qu'au niveau central, le MPF/PE ne dispose pas d'un mandat pour une gestion propre de leurs dépenses, et ne dispose pas de ses propres comptes bancaires, la gestion de la trésorerie se faisant par le Trésor central, et que la CTB veut respecter les mandats au niveau de la trésorerie, c.à.d. éviter de donner des tâches quotidiennes à des personnes ou entités (dans ce cas-ci le MPF/PE) qui n'ont pas ces tâches dans leurs mandats, il a été décidé d'exécuter ce projet d'appui institutionnel en régie, pour ce qui concerne la gestion de la trésorerie (c.a.d. ouverture d'un compte dans une banque commerciale avec seule signature pour la CTB et gestion de la trésorerie du projet sous la responsabilité belge). Le système utilisé pour la gestion financière du projet est le système belge.
La gestion des plannings des activités et financiers ainsi que la gestion du budget se fera sous responsabilité conjointe.

Si la gestion de la trésorerie au niveau central s'améliore à moyen terme, les modalités seront adaptées en fonction du nouveau contexte. (Cet aspect sera pris en compte lors de l'évaluation à mi-parcours).

5.5.2.1. Comptes et pouvoir de signature

Dès la signature de la Convention Spécifique, un compte en EUR (compte principal) et un compte local seront ouverts auprès d'une institution bancaire. En terme de pouvoir de signature, la double signature est requise.

Le compte principal sera alimenté trimestriellement. Les autres comptes seront alimentés à partir du compte principal tout en limitant les fonds sur ces comptes.

5.5.2.2 Mise à disposition des fonds

Premier transfert

Dès la notification de la Convention de Mise en Oeuvre entre l'état belge et la CTB, un *appel de fonds* peut être introduit auprès de la représentation locale de la CTB. Le montant demandé doit correspondre aux besoins des trois premiers mois.

Transferts suivants

Afin de recevoir des fonds, le projet doit introduire auprès de la représentation locale de la CTB un appel de fonds au début du mois précédant le trimestre suivant. Cet appel de fonds doit être signé par la direction du projet.

Le montant de l'appel de fonds est égal aux besoins estimés en trésorerie pour le trimestre suivant avec une réserve.

Le transfert de fonds par la CTB se fait au début du trimestre. La CTB peut aussi proposer un schéma de financement spécifique (paiements en plusieurs tranches ou paiement à la demande).

Le transfert des fonds se fait uniquement à condition que :

- La comptabilité du trimestre précédant l'introduction de l'appel ait été transmise à la représentation locale de la CTB.
- La mise à jour de la programmation financière ait été transmise à la représentation locale de la CTB
- Le montant de l'appel de fonds n'est pas plus élevé que le solde budgétaire

En cas d'urgence, le projet peut introduire un appel de fonds anticipé en justifiant le besoin.

5.5.2.3. Rapportage financier

Comptabilité

Mensuellement, la *comptabilité* doit être élaborée et approuvée selon les procédures de la CTB. La comptabilité doit être signée pour accord par la direction du projet. La comptabilité à envoyer à la représentation locale de la CTB du projet comprend un fichier électronique, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse.

Programmation financière

Trimestriellement, la direction du projet doit élaborer une *programmation financière* pour les trimestres suivants et pour le trimestre en cours et les années suivantes. La programmation financière doit être faite selon les procédures de la CTB et doit être envoyée à la représentation locale de la CTB.

Rapportage financier au SMCL

A chaque réunion de SMCL, la direction du projet doit présenter *l'information financière* suivante:

- Rapport d'exécution budgétaire
- Mise à jour de la programmation financière
- Liste des engagements importants
- Aperçu des soldes bancaires
- Paiements par le siège CTB
- Proposition de changement budgétaire si nécessaire
- Plan d'action lié aux recommandations d'un audit financier

5.5.2.4. Gestion du budget

Le budget total ne peut pas être dépassé. Au cas où une augmentation budgétaire serait nécessaire, une demande motivée d'augmentation doit être introduite auprès de l'Etat belge après avoir reçu l'accord de la SMCL. Si la Belgique accepte la demande, on procède à un échange de lettres signées par les deux parties.

Le budget du projet donne les contraintes budgétaires dans lesquelles le projet doit être exécuté. Chaque changement de budget doit être approuvé par le SMCL sur base d'une proposition élaborée par la direction du projet. Les changements budgétaires possibles sont :

- Changement de la structure du budget (par exemple ajout d'une ligne budgétaire)
- Réallocation des montants entre lignes budgétaires
- Utilisation de la réserve budgétaire

La gestion de changement budgétaire doit être faite selon les procédures de la CTB.

La réserve budgétaire peut uniquement être utilisée pour des activités de projet et après accord de la SMCL. Son utilisation doit toujours être accompagnée d'un changement du budget.

Les engagements doivent respecter les mandats. La direction du projet doit assurer un bon suivi des engagements. Il n'est pas autorisé de prendre des engagements sur base d'un budget non approuvé officiellement.

5.5.2.5. Audit financier

Audit projet

Le projet doit être audité après un an d'activité et pendant la troisième année d'activité. L'audit portera sur

- La vérification que les comptes du projet reflètent la réalité
- Le contrôle de l'existence et le respect des procédures.

Le SMCL peut demander des audits supplémentaires s'il les juge nécessaires.

Le SMCL charge le représentant résident de la CTB de l'élaboration des termes de référence et de la sélection de la firme d'audit. La firme d'audit doit être une firme certifiée (selon standards internationaux) indépendante.

Le rapport d'audit doit être présenté à la SMCL. Si nécessaire la direction doit élaborer un plan d'action afin d'améliorer les procédures et prouver que des mesures correctives ont été entreprises.

Audit CTB

Chaque année les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre ils réalisent également des audits de projets. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'un projet soit audité par l'auditeur interne de la CTB.

5.5.2.6. Clôture financière

Bilan Financier

Six mois avant la fin du projet un bilan financier doit être élaboré par la direction du projet selon les procédures de la CTB. Le bilan financier présenté au SMCL de clôture doit d'abord être vérifié par la CTB.

Soldes

Les montants non utilisés à la fin du projet tomberont en annulation à la fin du projet.

Dépenses après Convention

Après la fin de la Convention Spécifique il n'est plus autorisé de faire des dépenses sauf si elles sont liées à des engagements pris avant la fin de la Convention Spécifique et qui sont actés dans le PV de SMCL.

5.5.3. Gestion des ressources humaines

5.5.3.1 Gestion de l'assistant technique

Processus	Système	Responsabilité
Ouverture du poste d'AT	Belge	Belge
Préselection CV	Belge	Belge
Sélection AT	Belge	Belge
Signer le contrat AT	Belge	Conjointe (ANO Niger)
Installer l'AT	Belge	Conjointe
Gérer la fin du contrat de l'AT	Belge	Belge

Le recrutement de l'assistant technique est fait sous la responsabilité belge selon les procédures belges. La partie nigérienne donnera son avis de non-objection sur la personne sélectionnée.

5.5.3.2 Gestion du personnel du projet

Processus	Système	Responsabilité
Sélection du personnel	Nigérien	Nigérien
Signer les contrats du personnel	Nigérien	Conjointe (ANO Belge)
Gérer le personnel	Belge	Conjointe
Former le personnel	Belge	Conjointe
Evaluer le personnel	Belge	Conjointe
Gérer la fin du contrat du personnel	Nigérien	Nigérien

Le Ministère mettra à disposition du projet un secrétaire-comptable qui aura été sélectionné selon les procédures nigériennes. La CTB donnera un avis de non-objection sur les personnes proposées pour la mise à disposition. Des formations et des évaluations seront fournies par l'intervention.

5.5.4. Gestion des marchés publics

Les marchés publics seront exécutés selon la législation belge. Au niveau de la planification et au niveau du contenu des appels d'offre (termes de référence) il est bien-sûr obligatoire de faire cela conjointement.

Processus	Système	Responsabilité
Planification des marchés	Belge	Conjointe
Elaboration des TDR	Belge	Conjointe
Assurance qualité	Belge	Conjointe
Publication	Belge	Belge
Dépouillement	Belge	Belge
ANO RR (entre 12.500€ et 67.000€)	Belge	Belge
Visa juriste local CTB (à partir de 67.000€) et mandat pour RR à partir du siège CTB	Belge	Belge
Mise au point du marché	Belge	Belge
Signature et notification du marché	Belge	Belge

5.6. MÉCANISME D'APPROPRIATION DES ADAPTATIONS AU DTF

A l'exception de l'objectif spécifique du projet, de la durée de la Convention spécifique, et des budgets totaux pour lesquels une éventuelle modification doit se faire par un échange de lettres entre les Parties belge et nigérienne, le Ministère de Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant responsable pour l'exécution du projet et la CTB peuvent adapter le présent Dossier Technique et Financier, en fonction de l'évolution du contexte et du déroulement du projet.

Pour les aspects ci-dessous, la consultation préalable de la SMCL est requise :

- les formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie nigérienne
- les résultats, y compris leurs budgets respectifs,
- les compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement de la structure mixte de concertation locale,
- le mécanisme d'approbation des adaptations du DTF,
- les indicateurs de résultat et d'objectif spécifique
- les modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties.
- un planning financier indicatif adapté est joint le cas échéant.

La partie nigérienne et la CTB informent l'Etat Belge si de telles modifications sont apportées au projet.

Si des changements à l'objectif spécifique, au montant total ou à la durée de la convention spécifique sont proposés par le pays partenaire et sur demande motivée des entités responsables pour la mise en œuvre, le pays partenaire introduit une requête auprès de l'Ambassade de la Belgique. Le pays partenaire et l'Etat Belge peuvent convenir de ces changements par échange de lettres.

5.7. CLÔTURE DE LA PRESTATION

La durée globale de la convention spécifique est de 60 mois ; la durée de l´exécution du projet est de 48 mois.

Un rapport final est établi à la fin de la 4ème année du Projet de mise en œuvre du dossier technique et financier. Ce rapport sera établi par le Responsable et le co-Responsable du Projet.
A la fin du Projet, les sommes restées éventuellement disponibles sur les comptes cogérés du Projet et les investissements feront l'objet d'une affectation décidée de commun accord entre les parties belge et nigérienne.

6. THEMES TRANSVERSAUX

6.1. ENVIRONNEMENT

Le Projet d'AI au MPF/PE intègre l'aspect environnemental du développement par le biais de son intervention dans le cadre de la SDR

En intégrant le genre dans la SDR, le projet veillera, dans les régions de Zinder et Diffa, à prendre en compte les aspects de genre dans la mise en œuvre des plans d'action de la SDR. Celle-ci vise l'amélioration du potentiel que représente le secteur rural pour le développement du Niger.
Ce secteur rural est peuplé et animé de femmes et d'hommes, et même un peu plus de femmes. Les femmes rurales constituent en effet la majorité et leur rôle dans la protection de l'environnement est multiple, bien que trop peu connu.

C'est à cet objectif notamment que répondent les activités prévoyant que le MPF/PE soit bien présent et actif lors du diagnostic et lors de l'élaboration des plans d'action régionaux et départementaux.

Dans la mesure ou une politique d'environnement est prévue par le Ministère, celle-ci sera intégrée dans le projet.

6.2. GENRE

L'ensemble du projet est le fruit de la volonté du MPF/PE de poursuivre et étendre l'expérience positive du projet ARMF de Dosso dans d'autres régions et de mettre en œuvre la Politique Nationale Genre.

Le projet s'intègre particulièrement dans deux axes de la PNG.

- l'axe 4 : **« Renforcement des capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG"**. Cet axe spécifie que "La mise en place d'un dispositif performant au niveau institutionnel ainsi que l'harmonisation et la synergie des interventions dans le domaine du genre sont des conditions nécessaires pour la mise en œuvre efficace de la PNG".
- l'axe 3 : vise le " Renforcement de (...) la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir".

Le renforcement des compétences des cadres du MPF/PE visent à renforcer le leadership du Ministère, à assurer la mobilisation des PTF et à créer la synergie nécessaire à la mise en œuvre de la PNG.

L'intégration des femmes dans les instances de gestion du pouvoir est largement présente dans les activités menées au résultat 3 par leur participation aux Cadres de Concertation au niveau régional, départemental et des communes (CCPF), dans le cadre de la décentralisation.

6.3. ECONOMIE SOCIALE

Le projet ne fait pas directement référence à cette thématique. Toutefois, au sein des CCPF et dans l'élaboration des PDR, PDD et PDC, les femmes auront à cœur de porter ce type de projets qui

intègrent et associent les objectifs sociaux dans la mise en œuvre d'activités économiques de production. Le projet pourra les soutenir dans cette dynamique.

6.4. DROITS DE L'ENFANT

Le MPF/PE a également la protection de l'enfant dans ses attributions. Si les moyens alloués ne permettent pas de mener des activités spécifiques à endroit de la Direction de la Protection de l'Enfant, cette direction nationale, comme les autres, sera appuyée dans l'élaboration, la conception et le suivi-évaluation de ces programmes d'intervention en faveur des enfants.

Si la PNG est davantage institutionnalisée, les droits des fillettes seront systématiquement rappelés et leurs besoins mis en lumière.

6.5. HIV / SIDA

Le Projet AI au MPF/PE ne prévoit pas d'interventions spécifiques dans ce domaine mais encouragera des interventions pour le personnel concerné du Ministère via d'autres bailleurs.

7. ANNEXES

7.1. Cadre Logique
7.2. Chronogramme
7.3. TdR Personnel Long Terme
7.4. Budget du projet

7.1. CADRE LOGIQUE

	Logique d'Intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Sources de Vérification	Hypothèses
Objectif Global	*La définition et la mise en œuvre des stratégies d'intervention en matière de genre, de promotion de la femme et de protection de l'enfant au Niger sont améliorées*			Le Niger conserve son engagement politique pour l'égalité de genre La situation politique du pays est stable
Objectif Spécifique	*« Les capacités institutionnelles et organisationnelles du Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Enfant pour mettre en œuvre la Politique nationale Genre sont renforcées»*	IOS.1 : Le plan d'action annuel (2011 et suivants) est rédigé de manière participative et validé IOS.2 : Le CDMT (sur 3 ans) est élaboré dans les délais requis IOS.3 : Le rapport annuel est rédigé, publié et diffusé IOS.4 : Le taux d'exécution du budget est augmenté IOS.5 : Le pourcentage du budget national décaissé pour le MPF/PE est accru IOS 6 : Le rapport annuel mentionne la coordination de tous les partenaires	Date de validation du Plan d'action annuel PV et contenus des réunions d'élaboration du Plan d'action annuel Entretiens et sondages auprès des membres du MPF/PE Budget et compte annuel du MPF/PE Publication et liste de diffusion du rapport annuel Budget de l'Etat nigérien	Les autorités du Ministère soutiennent cette démarche Le personnel du MPF/PE est stable
Résultat 1	**La gestion de programmes et projets du MPF/PE est améliorée**	IR1.1 : Les capacités acquises lors des formations suivies sont assimilées par les cadres du MPFPE IR1.2 : Les moyens mobilisés auprès des PTF et du Gouvernement sont	Plan de formation approuvé par le gouvernement Manuels de procédure Budgets annuels	Le personnel formé reste au MPF/PE La PNG reste un engagement du gouvernement

		des PTF et du Gouvernement sont accrus IR1.3 : Les procédures des PTF sont plus alignées sur les procédures du Gouvernement IR1.4 : Les procédures de plan d'activité et rapportage sont connues et utilisées par davantage de cadres du ministère	Manuels de procédure des PTF Test sur les connaissances des procédures auprès des membres du Ministère	gouvernement Les PTF sont mobilisés pour le Genre
Résultat 2	**Les résultats atteints dans la mise en œuvre de la PNG sont connus et diffusés**	IR2.1 : Un système de rapportage est conçu et utilisé IR2.2 : Les cadres des différentes directions nationales et régionales connaissent les principaux résultats atteints par leur programme	Base de données du Ministère Rapports Site Internet Auto-évaluation animée Interviews auprès des cadres sur les résultats atteints	Volonté et engagement des autorités du MPF/PE
Résultat 3	**La prise en compte du genre est davantage opérationnalisée à Zinder, Diffa et Dosso**	IR3.1 : Des Cadres de concertation Genre existent dans les régions de Zinder, Diffa et Dosso IR3.2 : Les agents du MPF/PE et du MAT/DC en régions, départements et communes sont formés en genre IR3.3 : Les PA de la SDR des régions de Zinder, Diffa et Dosso intègrent davantage le genre IR 3.4 : Les CCPF sont installés dans 24 communes des régions de Zinder, Diffa et Dosso	PV des réunions des cadres de concertation Rapports de formations Documents de la SDR et des PAR de Zinder et Diffa PV des réunions des CCPF	Volonté et engagement des autorités régionales et communales Stabilité politique et administrative dans les régions Poursuite de la SDR

Activités principales	Moyens	Coûts	
Activité 1.1. Elaboration et mise en oeuvre des procédures en gestion de programmes Activité 1.2. Formation et renforcement du personnel du MPF/PE Activité 1.3. Réunion annuelle des cadres du Ministère	▪ une assistance technique internationale part time (avec le projet ARMF II) ▪ consultances ponctuelles ▪ backstopping du siège CTB ▪ Elaboration de projets et programmes à soumettre aux PTF, recherche de nouveaux partenaires ▪ Participation aux cadres de concertation sur le genre ▪ Inscriptions et frais de formations ▪ Inscription dans le plan de formation du Ministère, approuvé par le gouvernement ▪ Appui au Plan de formation et de recrutement du MPF (en collaboration avec le Ministère de la Fonction Publique) ▪ Rencontres de travail et plaidoyer auprès du Ministère de la Fonction publique ▪ Ateliers de formation o au niveau central o au niveau régional (atelier régional et ateliers départementaux Réunion de travail en résidentiel	**Voir budget**	
Activité 2.1. Amélioration du rapportage	▪ Outil informatique simple (type Base de données filemaker pro) avec canevas de rapport ▪ Conception de la stratégie de collecte de données par les Directions régionales	**Voir budget**	

	et départementales ▪ Base line study (conjointement avec celle du système suivi-évaluation du projet (voir le chapitre 'Modalités'). ▪ Ateliers d'internalisation du système de rapportage ▪ Formations en informatique ▪ Suivi-accompagnement et évaluation du système mis en place ▪ Elaboration des documents de projets et requêtes de financement notamment :		
Activité 2.2. Suivi de mise en œuvre du Plan d'action de la PNG	a) pour le suivi et l'amplification des systèmes informatisés de gestion de l'information et b)pour l'édition du rapport d'activité an 2 et suivants		
Activité 2.3. Diffusion des résultats	▪ Ateliers de travail en région et au niveau central ▪ Rédaction des rapports d'avancement du PA		
Activité 2.4. Capitalisation et systématisation des acquis	▪ Publication des rapports d'activité ▪ Consultance pour mise en forme et édition ▪ Prise en compte du genre dans les annuaires statistiques (régionaux et nationaux) : Outil de plaidoyer, présence dans les réunions etc. ▪ Atelier pour l'intégration renforcée du genre dans la collecte de données (niveau central) ▪ Tenue d'ateliers de capitalisation ▪ Création et gestion d'un site internet (type blog) ▪ Matériel informatique et support technique, logiciels		

	▪ Formations ou remises à niveau informatiques ▪ Mise en réseau informatique (audit et installation, câblage)		
Activité 3.1. Formations en genre en région de Zinder, Diffa et Dosso Activité 3.2. Assurer la prise en compte du genre dans la SDR régionalisée, les PAR et PAD (de Zinder, Diffa et Dosso) Activité 3.3 Constituer les cadres de concertation Genre fonctionnels au niveau de Zinder, Diffa et Dosso et leurs départements Activité 3.4. Intégration du genre dans les PDC, dans les PDD et dans les PDR de Zinder, Diffa et Dosso	▪ Ateliers de Formations ▪ Frais de prise en charge de la Participation MPF/PE aux cadres de discussion, ateliers diagnostic, élaboration des PA de la SDR ▪ Mise en place et/ou participation aux cadres de concertation genre aux niveaux Région, Département et/ou Communes ▪ Accompagnement à la mise en place des CCPF (Zinder, Diffa et Dosso) ▪ Echanges de pratiques et voyage d'étude à Dosso ▪ Frais d'installation et de fonctionnement des CCPF ▪ Recherche de financements complémentaires pour le fonctionnement des CCPF	**Voir budget**	

7.2. CHRONOGRAMME

		Année 1				Année 2				Année 3				Année 4			
		Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4	Trim 1	Trim 2	Trim 3	Trim 4
Résultat 1	*Résultat 1. La gestion de programmes et projets du MPF/PE est améliorée*																
Activité	Activité 1.1. Elaboration et mise en oeuvre des procédures en gestion de programmes																
	Accompagnement-formations en gestion de programmes : identification, formulation, suivi évaluation de programmes genre																
	Ateliers de formation																
	au niveau central (et région de Niamey)																
	au niveau régional (régional et départementaux)																
Activité	Activité 1.2. Formation et renforcement du personnel du MPF/PE																
	Identification et participation formation longue - restitution																
	Identification et participation Formations courtes durée																
	à Niamey																
	dans la sous région (Abdijan)																
	Inscription dans le plan de formation du Ministère, approuvé par le gouvernement																
Résultat 2	Activité 1.3. Réunion annuelle des cadres du Ministère																
Activité	Concertation, bilan, revue des actvités																
	Résultat 2. Les résultats atteints dans la mise en œuvre de la PNG sont connus et diffusés																
Activité	Activité 2.1. Amélioration du rapportage																
	Harmonisation des indicateurs, du canevas de rapport et élaboration de la stratégie de collecte de données par les Directions régionales et départementales																
	Ateliers d'internalisation au niveau régional et départemental																
	Formation bureautique																
	à Niamey																
	en régions Diffa et Zinder																
Activité	Activité 2.2. Suivi de mise en œuvre du Plan d'action de la PNG																
	Revue semestrielle/annuelle de la mise en oeuvre du PA de la PNG entre PTF et Ministère (niv central et régional)																
	au niveau central (et région de Niamey)																
	au niveau régional (régional et départementaux)																
Activité	Activité 2.3. Diffusion des résultats																
	Publication des rapports d'Activité : mise en page, publication, édition, ventilation																
	Prise en compte du genre dans les annuaires statistiques (régionaux et nationaux) :plaidoyer, présence dans les réunions etc																
	Atelier pour l'intégration renforcée du genre dans la collecte de données (niveau central)																
	Activité 2.4. Capitalisation et systématisation des acquis																
	Ateliers de capitalisation des acquis/des bonnes pratiques des formations en genre																
	Archivage papier et électronique (site internet et intranet) installation et formation à l'archivage																
	Antivirus, cablage, mise en réseau, intranet pour accès partagé aux documents																
Résultat 3	*Résultat 3. La prise en compte du genre est davantage opérationnalisée (dans les régions de Zinder, Diffa et Dosso)*																
Activité	Activité 3.1. Formations en genre en région (Zinder et Diffa)																
	Formations des cadres régionaux et départementaux en genre																
	Sensibilisation des élus																
	Formation des cadres communaux																
Activité	Activité 3.2. Assurer la prise en compte du genre dans la SDR régionalisée, les PAR et PAD (de Zinder, Diffa et Dosso)																
	Prise en charge de la Participation MPFPE aux cadres de discussion, diagnostic etc de la SDR																
Activité	Activité 3.3. Constituer les cadres de concertation Genre fonctionnels au niveau des régions (Zinder, Diffa et Dosso) et des départements																
	Mise en place de cadres de concertation sur le genre fonctionnels																
Activité	Activité 3.4. Intégration du genre dans les PDC, PDD et PDR (Zinder, Diffa et Dosso)																
	Installation, frais de fonctionnement et tenue des réunions des CCPF																
	Accompagnement à la mise en place des CCPF																
	Echanges de pratiques et voyages d'étude (à Dosso)																

7.3. TDR PERSONNEL LONG TERME

7.3.1. Le MPF/PE désignera un-e responsable pour la mise en œuvre de ce projet (48 H/M)

La-le responsable du programme dépend du Secrétaire Général du MPF/PE et est détaché-e pour le suivi de l´intervention. La CTB donnera son avis de non-objection sur la personne proposée.

Il-elle dispose d'une expérience dans la gestion de programmes et de compétences en genre

7.3.2. La CTB recrutera comme coresponsable un-e assistant-e technique international-e spécialiste genre et gestion de programmes (48 H/M)

Cette assistance technique sera assurée sur toute la durée du projet.

Le responsable et le co-responsable forment l'unité de gestion de projet. Ils sont appuyés par un-e secrétaire et un-e comptable, mis à disposition par le Ministère. Ils sont conjointement responsables pour la réalisation des résultats intermédiaires en vue de l´atteinte de l´objectif spécifique, selon les directives de la SMCL.

Pour rappel, les axes d'intervention principaux sont les suivants :

- renforcement de la DEP en gestion programmatique : élaboration de programmes, suivi-évaluation, suivi budgétaire et notamment pour qu'elle puisse appuyer les autres Directions du Ministère
- appui à l'intégration du genre dans les SDR régionales de 3 régions : Dosso, Zinder, Diffa
- recherche de moyens accrus pour les diverses directions régionales pour l'élaboration d'un cadre de concertation Genre au niveau régional et la dynamisation des cadres de concertation départemental

Dans ce cadre, la personne en charge de l'assistance technique sera responsable

- d'assister le responsable national dans la prise de décision pour la mise en œuvre des activités du projet
- d'assurer la mise en place du système de suivi évaluation et de planification des programmes au sein des Directions centrales du MPF/PE
- d'assurer une représentation au sein de la concertation Genre des PTF du MPF/PE
- de veiller à la mise en œuvre de chacune des activités (termes de référence, mise en œuvre, suivi-évaluation, diffusion des résultats), y compris au niveau des régions de Zinder et Diffa
- d'assurer le transfert de toute expérience Genre auprès de la CTB locale et au siège.

<u>Qualifications requises :</u>

Expert-e hautement qualifié-e (poste universitaire) en sciences sociales ou équivalant et spécialisé-e en « Genre et appui institutionnel » de niveau international, il/elle devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le secteur d'expertise et aura assumé des responsabilités importantes dans le domaine de l'intégration de la perspective genre dans les politiques nationales en faveur des femmes.

La connaissance approfondie des règles et des modalités de gestion de projets et programmes (cycle du projet, cadre logique, suivi, marchés publics, etc.) est demandée.
Il/elle aura acquis une bonne expérience dans des projets de coopération internationale.

Les exigences du poste impliquent que l'expert-e possède des capacités :

- De communiquer clairement et de façon didactique si nécessaire
- De très bonne connaissance du français et une bonne aptitude rédactionnelle.
- Bonne maîtrise des logiciels courants (WORD, EXCEL, POWERPOINT, …).
- Grande aptitude à travailler en équipe et capacité de management et d'organisation.
- Une ouverture à des cultures différentes et une expérience en l'Afrique de l'Ouest (Niger éventuellement)

7.3.3 Secrétaire-comptable

Un-e secrétaire-comptable sera recruté ou mis à disposition par le MPF/PE (avec ANO de la CTB) pour la durée du projet. Le projet prévoit une indemnité de 200.000 FCFA par mois pour cette personne.

7.4. BUDGET DU PROJET

			NER0802711 AI MPF/PE				CHRONOGRAMME			
BUDGET TOTAL				Mode d'exéc.	BUDGET TOTAL en euros	%	**ANNEE 1**	**ANNEE 2**	**ANNEE 3**	**ANNEE 4**
A			**Les capacités institutionnelles et organisationnelles du Ministère de la Promotion de la Femme et de l'Enfant pour mettre en œuvre la Politique nationale Genre sont renforcées**		**573.619**	**51%**	**135.249**	**143.938**	**134.791**	**129.151**
A	*01*		*La gestion de programmes et projets du MPF/PE est améliorée*		**125.466**	*11%*	*35.940*	*29.842*	*29.842*	*29.842*
A	01	01	Elaboration et mise en oeuvre des procédures en gestion de programmes	régie	73.176		22.867	16.769	16.769	16.769
A	01	02	Formation et renforcement du personnel du MPF/PE	régie	21.800		5.450	5.450	5.450	5.450
A	1	03	Réunion annuelle des cadres du Ministère	régie	30.490		7.622	7.622	7.622	7.622
A	*02*		*Les résultats atteints dans la mise en œuvre de la PNG sont connus et diffusés*		**188.884**		*48.060*	*46.383*	*46.383*	*48.060*
A	02	01	Amélioration du rapportage	régie	98.787		24.697	24.697	24.697	24.697
A	02	02	Suivi de mise en œuvre du Plan d'action de la PNG	régie	53.052		13.263	13.263	13.263	13.263
A	02	03	Diffusion des résultats	régie	19.056		4.764	4.764	4.764	4.764
A	02	04	Capitalisation et systématisation des acquis	régie	17.989		5.336	3.659	3.659	5.336
A	*03*		*La prise en compte du genre est davantage opérationnalisée à Zinder et Diffa)*		**259.269**	*23%*	*51.249*	*67.714*	*58.567*	*51.249*
A	03	01	Formations en genre en région (Zinder, Diffa et Dosso)	régie	170.026		42.506	42.506	42.506	42.506
A	03	02	Assurer la prise en compte du genre dans la SDR régionalisée, les PAR et PAD (Zinder, Diffa et Dosso)	régie	5.336		1.334	1.334	1.334	1.334
A	03	03	Constituer les cadres de concertation Genre fonctionnels au niveau des régions (Zinder, Diffa et Dosso) et des départements	régie	26.831		6.708	6.708	6.708	6.708
A	03	04	Intégration du genre dans les PDC, PDD et PDR (Zinder, Diffa et Dosso)	régie	57.077		701	17.166	8.019	701
X			**Réserve budgétaire (max 5% * total Activités)**		**13.079**	**1%**	**3.270**	**3.270**	**3.270**	**3.270**
X	*01*		*Réserve budgétaire*		**13.079**	*1%*	*3.270*	*3.270*	*3.270*	*3.270*
X	01	01	Réserve budgétaire COGESTION	cogestion						
X	01	02	Réserve budgétaire REGIE	regie	13.079		3.270	3.270	3.270	3.270
Z			**Moyens généraux**		**806.142**	**48%**	**176.644**	**244.670**	**181.776**	**203.051**
Z	*01*		*Frais de personnel*		**614.635**	*28%*	*153.659*	*153.659*	*153.659*	*153.659*
Z	01	01	Assistant technique	régie	600.000		150.000	150.000	150.000	150.000
Z	01	02	Equipe finance et administration	régie	14.635		3.659	3.659	3.659	3.659
Z	*02*		*Investissements*		**44.378**	*4%*	*11.094*	*11.094*	*11.094*	*11.094*
Z	02	01	Véhicules		24.697		6.174	6.174	6.174	6.174
Z	02	02	Equipement IT		19.681		4.920	4.920	4.920	4.920
Z	*03*		*Frais de fonctionnement*		**23.294**	*2%*	*5.290*	*4.782*	*10.422*	*2.800*
Z	03	01	Télécommunications	régie	6.098		1.898	1.400	1.400	1.400
Z	03	02	Fournitures de bureau	régie	5.610		1.410	1.400	1.400	1.400
Z	03	03	Frais de représentation et de communication externe	régie	7.622				7.622	
Z	03	04	Frais de consultance	régie	3.964		1.982	1.982	0	0
Z	*04*		*Audit et Suivi et Evaluation*		**123.834**	*14%*	*6.601*	*75.134*	*6.601*	*35.498*
Z	04	01	Frais de suivi et évaluation	régie	50.003		0	25.002	0	25.002
Z	04	02	Audit	régie	32.182		6.098	9.993	6.098	9.993
Z	04	03	Backstopping	régie	39.637		0	39.637	0	0
Z	04	04	SMCL	régie	2.012		503	503	503	503
TOTAL					**1.392.840**	*100%*	**315.163**	**391.878**	**319.837**	**335.472**

8. ANNEXES COMPLEMENTAIRES

8.1. RECOMMANDATIONS EXTRAITES DU RAPPORT IOCA

Extrait du document IOCA mars-avril 2009

«**4.1. Renforcement des capacités au niveau central**

Le niveau central du MPF/PE devrait être renforcé pour ce qui concerne la gestion interne et le pilotage de projets et programmes, tant au niveau de la planification stratégique (conception, formulation de projets et programmes) qu'au niveau du suivi-évaluation des activités.

Ce renforcement de capacités doit se faire en assurant la formation et la stabilisation de cadres. Certaines dépenses de fonctionnement devront être également consenties en matière de suivi-évaluation (bases de données).

Renforcer les compétences en gestion de programme :

- garantir le renforcement des compétences en gestion programmatique, au niveau de la DEP
- renforcer les capacités de gestion financière des programmes, et spécialement des programmes d'institutionnalisation du genre
- appuyer le Ministère dans la coordination vers l'harmonisation des différentes méthodologies existantes/utilisées par les différents bailleurs.

Renforcer les procédures et mécanismes de suivi-évaluation :

- recruter ou former des cadres ayant l'expertise en suivi-évaluation
- favoriser la capitalisation des acquis des noyaux de formatrices/tueurs en genre
- appuyer l'accès et la mise à disposition rapide des études existantes (par un archivage efficace papier et électronique)
- créer et alimenter un site Internet interactif.

Approfondir l'opérationnalité du genre :

- définir un socle de compétence par rapport au 'genre' et assurer la formation des cadres titulaires au sein du Ministère, tant au niveau déconcentré qu'au niveau central
- soutenir l'intégration concrète du genre dans les programmes sectoriels (aller au-delà des principes généraux, échanger les bonnes pratiques d'intégration du genre, renforcer les procédures des cellules genre des divers Ministères)
- agir en synergie pour poursuivre l'installation et renforcer l'institutionnalisation du genre dans l'ensemble des Ministères non encore dotés de cellules genre, en tenant compte de l'expérience acquise ces dernières années – en assurant la coordination avec le UNFPA
- appuyer l'intégration des dimensions genre et cycle de projets dans les cursus universitaires et de l'école normale supérieure, de l'ENSP (assistants sociaux), de l'ENAM, de l'IFTIC et auprès des partis politiques et syndicats.

4.2. Renforcement des capacités au niveau déconcentré

Les recommandations concernant l'appui institutionnel au niveau déconcentré du MPF/PE sont les suivantes :

- renforcer les formations des formateurs et formatrices et les formations en genre au niveau de la région, en particulier dans les régions non encore appuyées par des projets Genre
- renforcer l'intégration concrète du genre dans les Stratégies régionales de développement rural, en commençant par exemple par Dosso, Zinder et Diffa[20], à travers l'organisation d'ateliers techniques de formulation et programmation genre ; à cet effet, s'assurer de l'intégration effective du genre auprès du Secrétariat exécutif de la SDR et le Comité Interministériel de pilotage de la SDR[21]
- développer la formation en genre des agents du Ministère du développement communautaire (MAT/DC), qui sont présents dans l'ensemble des communes, les renforcer et leur donner les moyens d'assurer le suivi des groupements féminins et la promotion de leur AGR en concertation avec les services déconcentrés du MPF/PE.
- soutenir la formation et le fonctionnement des CCPF comme instances locales d'expression et de prise en compte des besoins et des intérêts des femmes (autonomisation) et assurer son intégration à part entière comme commission du Conseil Communal».

8.2. EXTRAIT DE LA PNG

3.3.4 Renforcement des capacités d'intervention du cadre institutionnel de mise en œuvre de la PNG

La mise en place d'un dispositif performant au niveau institutionnel ainsi que l'harmonisation et la synergie des interventions dans le domaine du genre sont des conditions nécessaires pour la mise en œuvre efficace de la PNG. Les objectifs spécifiques retenus à cet effet consistent à :

1. assurer au mécanisme national en charge du genre une réelle capacité d'intervention et de pilotage ;
2. améliorer l'efficacité des mécanismes d'appui à la promotion du genre ;
3. accroître les performances des organisations de la société civile (OSC) dans la mise en œuvre de la PNG ;
4. assurer l'implication effective du privé dans la promotion du genre à tous les niveaux ;
5. promouvoir la participation effective des acteurs de la communication et de l'information à l'instauration d'un environnement d'équité et d'égalité au Niger ;
6. assurer la mise en œuvre efficace de la PNG ;
7. assurer l'intégration de l'approche genre dans la conception, la programmation et la budgétisation des actions de développement.

Pour soutenir la réalisation de ces objectifs, les stratégies à développer concernent :

i. le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles du mécanisme, y compris ses compétences liées à la coordination, au suivi-évaluation, au plaidoyer et à la mobilisation des ressources ;
ii. le renforcement de la capacité institutionnelle des points focaux genre et des OSC dans les domaines de la formulation, de la programmation, de la budgétisation et du suivi-évaluation selon le genre ;
iii. la sensibilisation et le renforcement des capacités en genre de tous acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la PNG ;
iv. l'intégration des objectifs et stratégies de la PNG dans la matrice des mesures de la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) ;

[20] Dosso bien sûr pour tester cet ancrage, puis Zinder et Diffa car la coopération danoise, DANIDA, y soutient l'élaboration de la SRDR et entend bien y intégrer le genre.
[21] Les consultants n'ont malheureusement pas eu le temps de rencontrer le Secrétariat Exécutif de la SDR pour approfondir ce point de la proposition. Un rendez-vous sera pris au début de la mission du mois de mai.

v. l'institutionnalisation de l'analyse genre et de la désagrégation des données selon le sexe dans tous les domaines de la vie économique et sociale ;
vi. la mobilisation des ressources dans le budget de l'Etat, les cycles de programmation des PTF et les budgets des collectivités décentralisées.